



Territoires apprenants : Quelle formation, quelles compétences pour des sociétés en transition ?

Xavier PERRIN ,
directeur mission communs,
pilote du chantier de transformation BIFURCATIONS
Ville de Grenoble

Séminaire IHEDATE, le 19/01/2023

Plan de l'intervention

Nos chantiers ouverts au public dans l'anthropocène.

De quoi parle t'on ?

- Coopération / communs
- La mesure de ce qui compte
- Redirection écologique de l'action publique

Quel changement de système d'exploitation ?

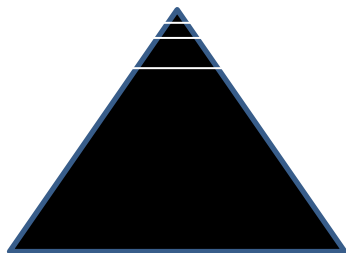
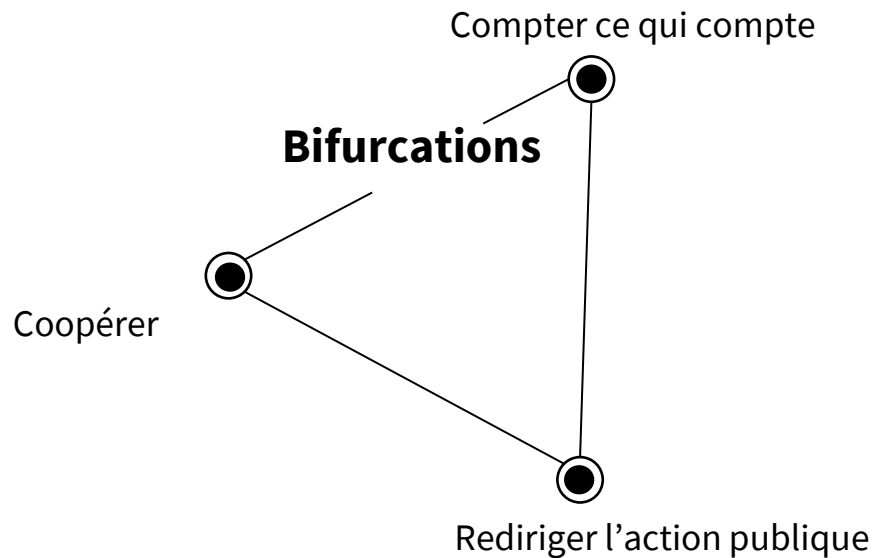
- Principes
- Attentions
- Métiers et outils

Vers de nouveaux formats, de nouvelles postures et alliances

- Nos complices, nos influenceurs, nos partenaires
- Nouveaux formats

- L'administration hors les murs ?

Nos chantiers ouverts au public dans l'anthropocène. De quoi parle t'on ?



Socle

Quel changement de système d'exploitation ?

- **Principes**

- Mutabilité
- Double matérialité / soutenabilité forte
- Finalités v/ moyens

- **Attentions**

- Citoyens
- Usages, expertise, attachements
- Horizontalité / subsidiarité

Quel changement de système d'exploitation ?

- **Métiers**

- Design
- Ressources
- Adaptation (Anact, écologisation du travail, forum des métiers,...)

- **Outils**

- Boussoles partagées (Mesure commune,..)
- Protocoles de redirection ouvert
- Cohérence des mesures

Vers de nouveaux formats, de nouvelles postures et alliances

- **Pour faire écho à la précédente session :**
- Les démarches de dépassement de la RSE
- Le Grand défi
- Les entreprises de PACA qui ont expérimenté CARE
- Celles qui se sont laissées prêter au jeu des protocoles de redirection écologique
- Des experts comptables hétérodoxes : Compta Durable => Endrix, Audiès

Bifurcationisme

Une administration horizontale ouverte : le chantier ouvert au public !

Un ville en commun qui relie autour d'un contrat écologique et social

Un processus d'amélioration continue

Un devoir de mutabilité et d'anticipation

Compter ce qui compte

BIFURQUEURS PUBLICS

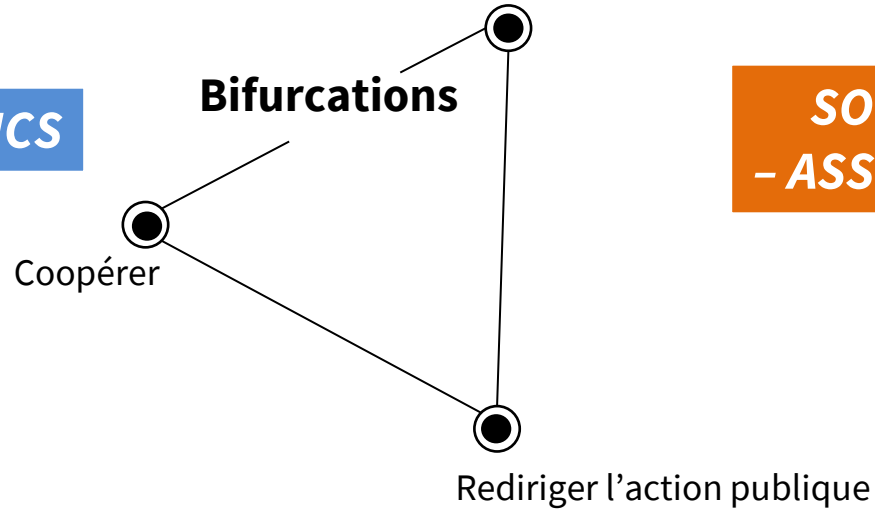
Bifurcations

Coopérer

**SOCIETE CIVILE
- ASSOS - COMMUNS**

Rediriger l'action publique

**SPHERE RECHERCHE ACADEMIQUE
ET SCIENCES CITOYENNES**



Monde d'après

Les mouvements qui préparent le nouveau contrat écologique et social

Cette carte a été réalisée dans le cadre du dossier « Nouveau contrat écologique et social : comment passer à l'acte ? » de la revue *Horizons publics*, consacré au nouveau contrat social. Elle vise à donner une vision d'ensemble du type de mouvements qui contribuent, en France et partout dans le monde, à construire un nouveau contrat social, conciliant transition écologique et justice sociale.

Une carte conçue et réalisée par :

Stéphane Vincent, Nadège Guinand et Sylvine Bataillon (La 27^e Région avec la contribution de Vincent Lassalle (Demos), Julien Nèze (Horizons publics), Michel Foucaud et Blainville Berthe (Studio V2).



Comment compléter la carte ou ajouter des mouvements, des cas concrets ou des tensions ?

À l'aide de post-it ou de crayons, il est possible de compléter les espaces laissés vides à condition de respecter les règles suivantes :

- Un mouvement doit respecter 4 critères :
- une communauté d'envergure internationale ;
 - des projets ancrés sur le territoire ;
 - des réalisations tangibles ;
 - un objectif qui concourt à un nouveau contrat social combinant justice sociale et transition écologique.

Un exemple ou cas pratique doit permettre d'illustrer une application précise ou un territoire dans lequel le mouvement est présent et ses principes appliqués.

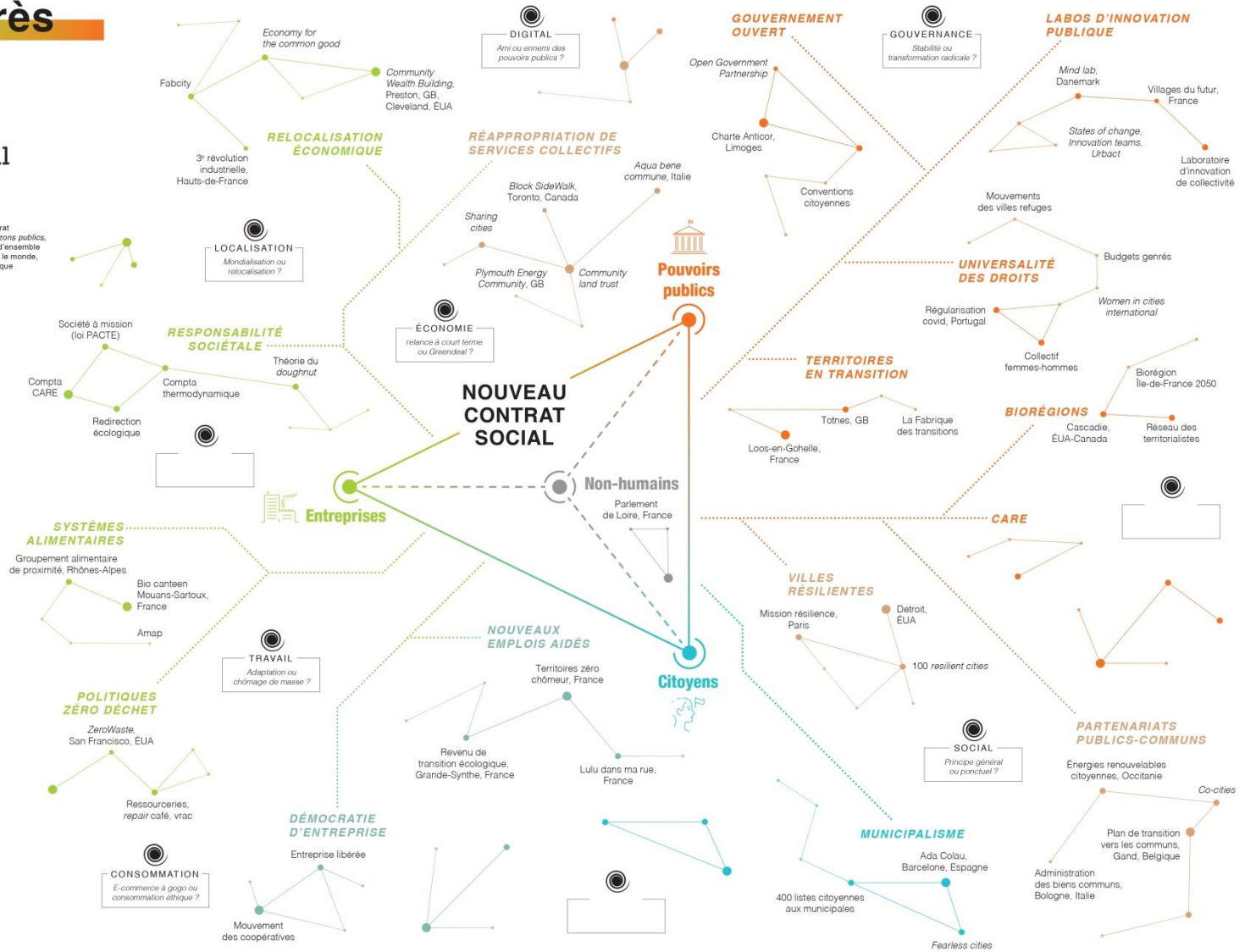
Une tension est une alternative entre deux tendances possibles, par exemple « mondialisation ou démondialisation de l'économie » ?

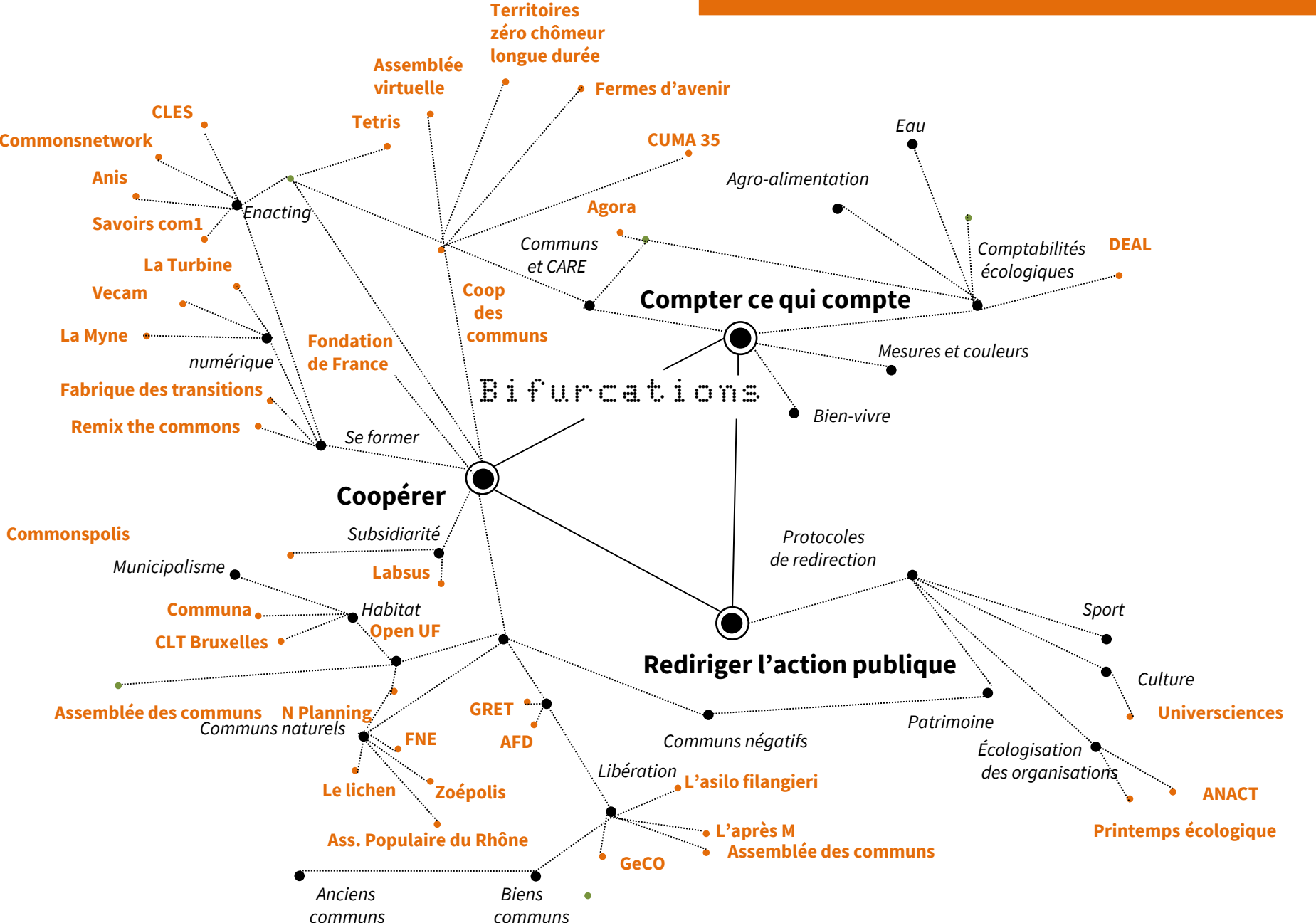
LÉGENDE

- Pilier du nouveau contrat social
- Mouvement
- Cas concret
- Tension

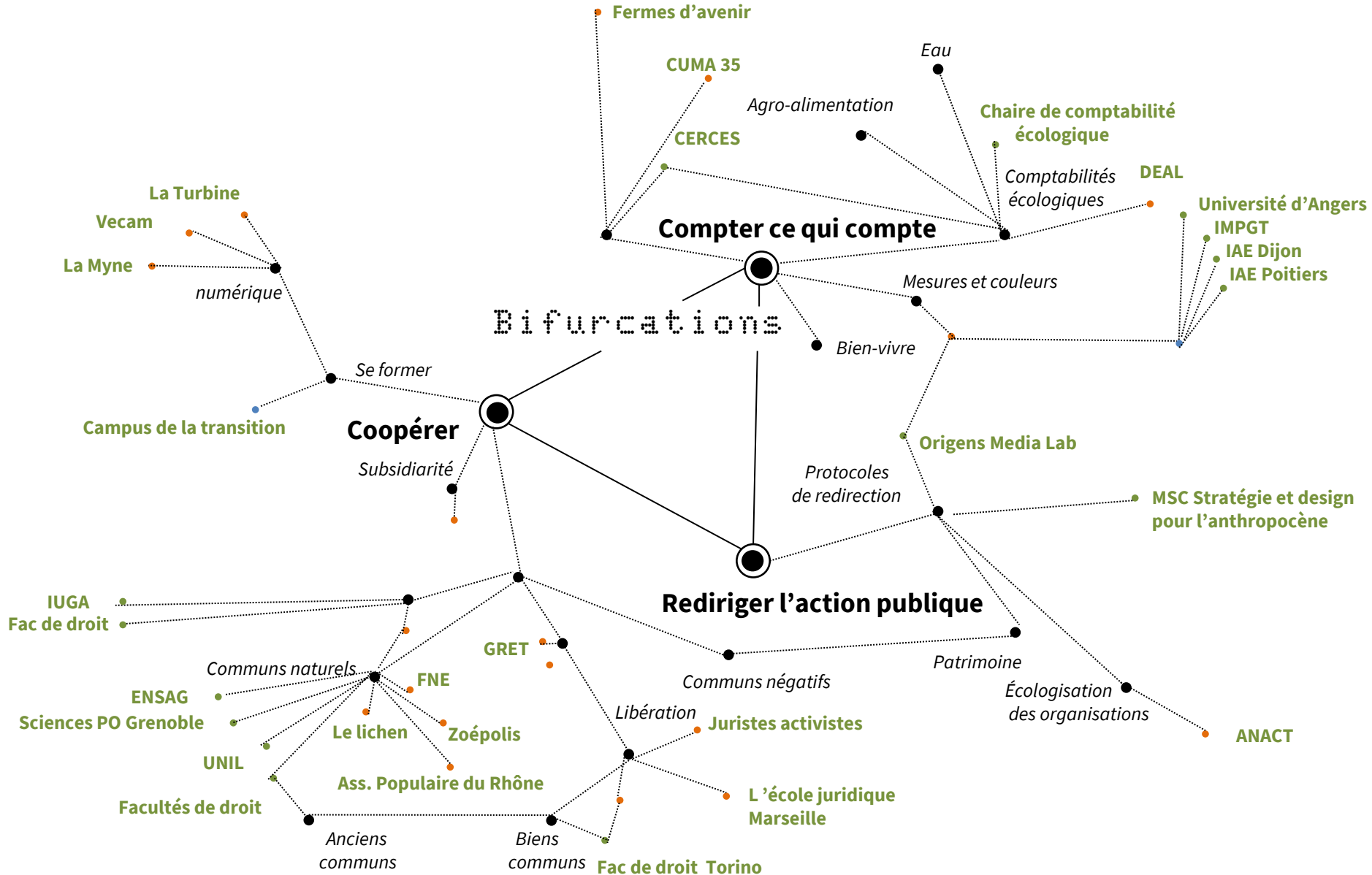
TEXTE

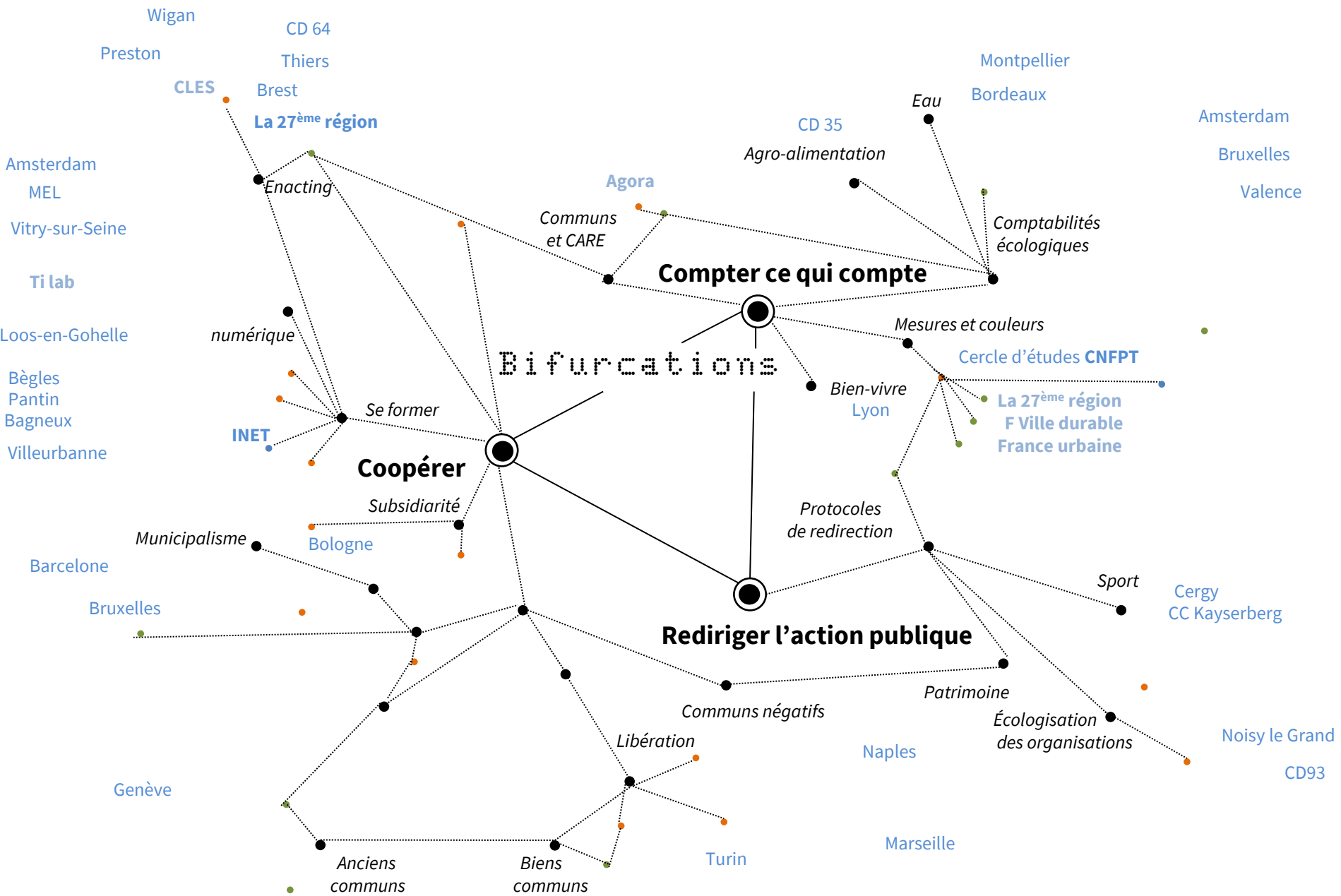
- Mouvement
- Cas concret
- Tension



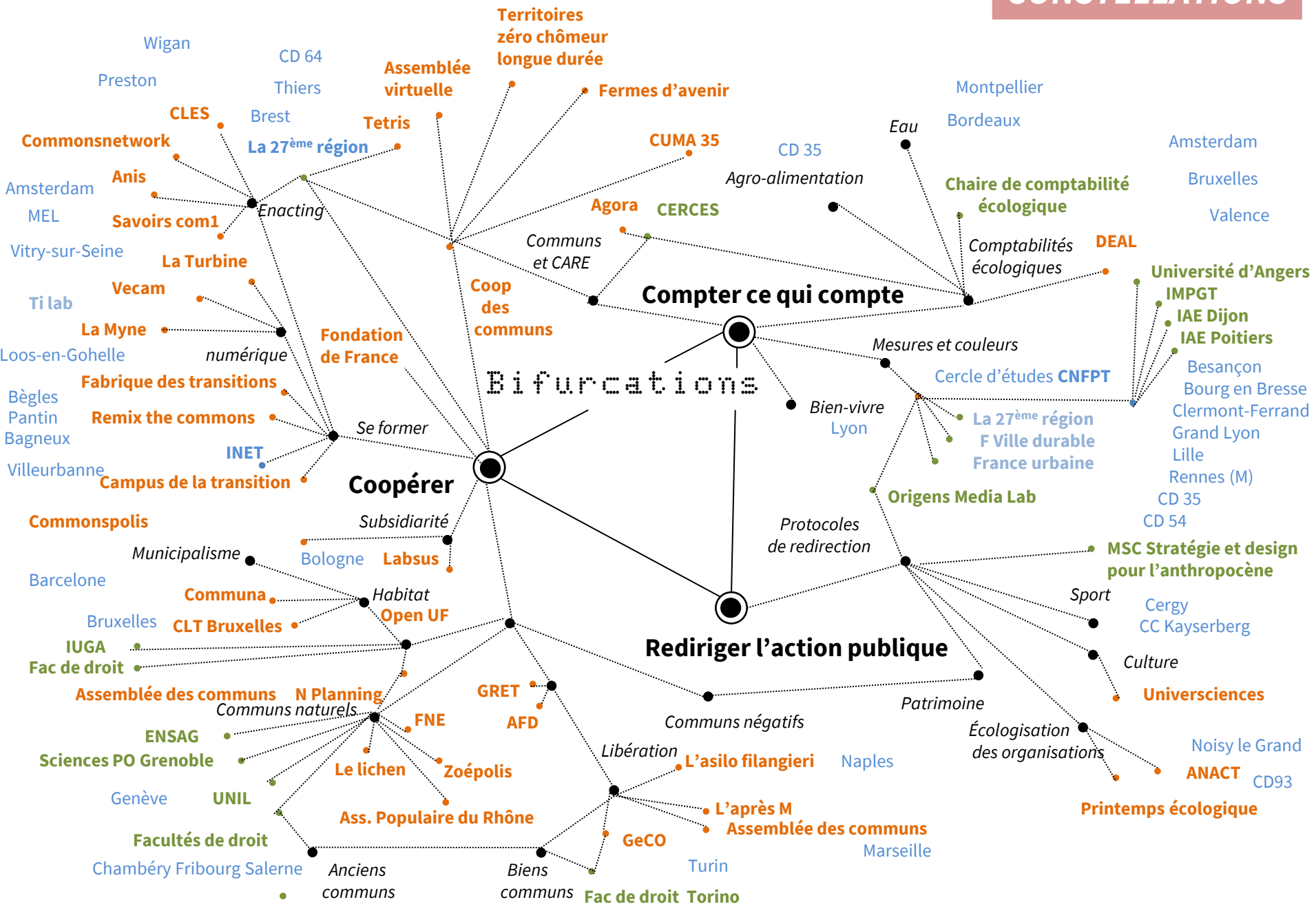


SPHERE RECHERCHE ACADEMIQUE ET SCIENCES CITOYENNES





CONSTELLATIONS



Vers de nouveaux formats, de nouvelles postures et alliances

- **Nouveaux formats pour gestionnaires de l'anthropocène**
 - relations presse / medias (articles, coordination de n° spéciaux,..)
 - Événementiel : ateliers Biennale, Colloque Compter ce qui compte vraiment, le temps de la comptabilité
 - réseaux sociaux

- **constitution de nouveaux réseaux professionnels**
- dans les institutions existantes (FVD, 27^{ème}, CERCES,...)
- Nouveaux contenus via les orgas de formation
 - INET x Campus de la transition : communs, hors les murs
 - CNFPT, cercle d'études « Nouveaux outils de gestion et de pilotage à l'heure de la planification écologique dans l'anthropocène” : Villes et agglomérations de Besançon, Bourg-en-Bresse, Métropoles de Lille et Rennes, Villes de Clermont-Ferrand, Grenoble et Lyon, Grand Lyon, départements d'Ille-et-Vilaine et de Meurthe-et-Moselle

- **Des formations dans les secteurs de la ville**
- **Les ateliers citoyens de redirection écologique**
 - Comprendre les enjeux des dégradations des limites planétaires, les éventuelles mesures en découlant et leur acceptabilité
 - Les concilier avec les attentes des habitant.e.s
 - Environ 80 citoyen.nes (en plein Covid 2021) ont suivi les travaux et fait une restitution qui nourrit les programmes de territoire
 - <https://www.grenoble.fr/2332-ateliers-citoyens-de-redirection-ecologique.htm>

L'administration hors les murs ?

Contact : xavier.perrin@grenoble.fr





LE TEMPS DE LA COMPTABILITÉ ÉCOLOGIQUE
MESURER CE QUI COMPTE
VIVRE VIVEMENT
GRENABLE
30-31 MAI 2022

48h climat

APPEL À REJOINDRE LES GARDIENS DES RIVIÈRES
APPEL À REJOINDRE LES VIVANTS
S'APPROPRIER NOS DROITS À L'USAGE

NOS VOISINS LES PLUS VIVANTS
22.10.22 à 27.10.22
CULTURE DU PAYSAN
MUSEUM DE GRENOBLE

BRUXELLES
Réapproprions nous la ville
PAS À VENDRE

UNE ENTITE VIVANTE

COMPTABILITÉ & ÉCOLOGIEZ

LE POUVOIR SUBVERSIF DES COMMUNS

LES « COMMUNES DES NATURELLES »

LES NOUVEAUX COMMUNS
levier de transition pour des territoires plus durables ?
Richard David, 10 novembre 2022 19h40 - 19h50

European Commons Assembly

ASSEMBLÉE DES COMMUNS

BRUXELLES
Réapproprions nous la ville
PAS À VENDRE

LES NOUVEAUX COMMUNS
levier de transition pour des territoires plus durables ?
Richard David, 10 novembre 2022 19h40 - 19h50

European Commons Assembly

ASSEMBLÉE DES COMMUNS

BRUXELLES
Réapproprions nous la ville
PAS À VENDRE

LES NOUVEAUX COMMUNS
levier de transition pour des territoires plus durables ?
Richard David, 10 novembre 2022 19h40 - 19h50

European Commons Assembly

ASSEMBLÉE DES COMMUNS

BRUXELLES
Réapproprions nous la ville
PAS À VENDRE

LES NOUVEAUX COMMUNS
levier de transition pour des territoires plus durables ?
Richard David, 10 novembre 2022 19h40 - 19h50

European Commons Assembly

ASSEMBLÉE DES COMMUNS

BRUXELLES
Réapproprions nous la ville
PAS À VENDRE

LES NOUVEAUX COMMUNS
levier de transition pour des territoires plus durables ?
Richard David, 10 novembre 2022 19h40 - 19h50

European Commons Assembly

ASSEMBLÉE DES COMMUNS

BRUXELLES
Réapproprions nous la ville
PAS À VENDRE

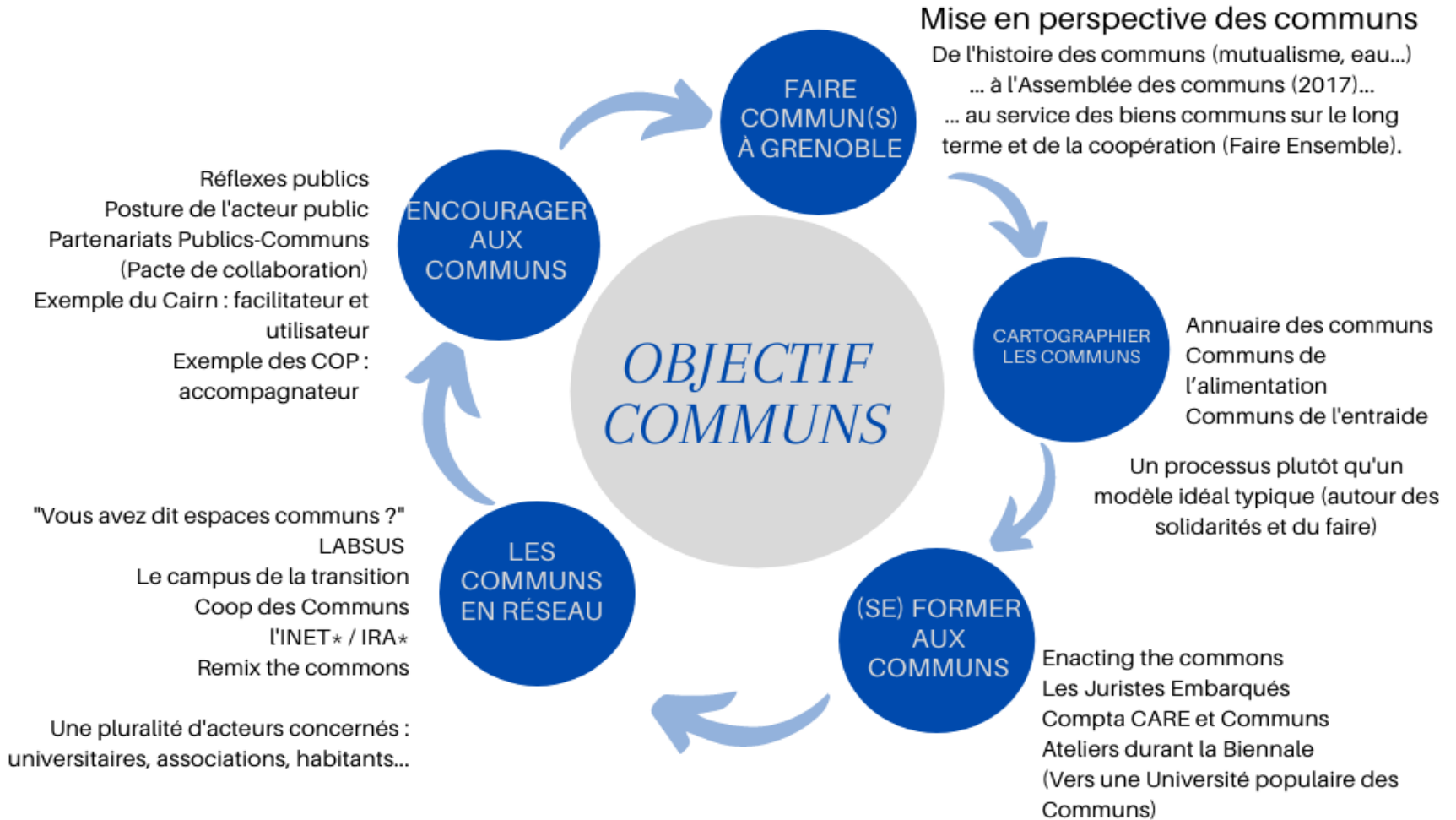
LES NOUVEAUX COMMUNS
levier de transition pour des territoires plus durables ?
Richard David, 10 novembre 2022 19h40 - 19h50

European Commons Assembly

ASSEMBLÉE DES COMMUNS

Les communs un réseau d'allié-e-s

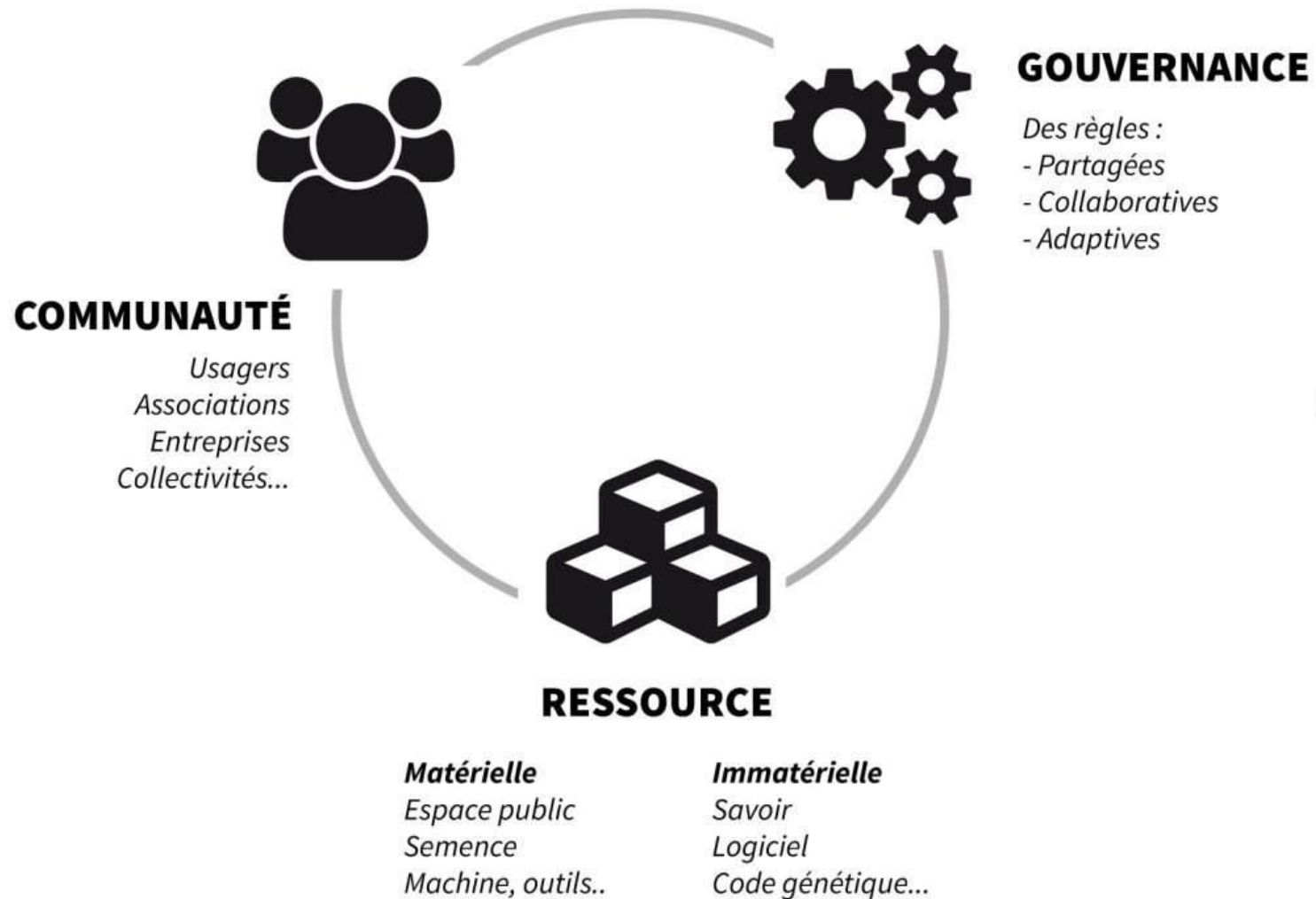




*Institut National des Études de Territoire

*Instituts Régionaux d'Administration

Définition



Un quatrième critère pour définir les communs



Grenoble s'inscrit dans un mouvement international



Brest

Programme politique

- Vision organisée en 3 axes:
 - Municipalité productrice de communs
 - Municipalité coproductrice de communs avec les citoyens
 - Municipalité, soutien et facilitatrice des communs
- 16 propositions concrètes
- Accompagnées d'exemples d'initiatives en cours
- Logo « Brest en communs »
- Evènements
- Supports de diffusion



Gand

Rapport sur les communs

- En pratique à Gand :
 - Cartographie,
 - Entretiens avec les responsables de projets,
 - Questionnaire écrit,
 - 9 ateliers thématiques + financement
- Recommandations en termes d'adaptations institutionnelles
- Evènements



Openstreetmap Propriété
 Outils Foncier Culture
 Services Brevets
 Matériels/Immatériels
 Production Logement
 Energie Monnaie
 Urbains/Ruraux/Rurbains
 Biodiversité Entreprises Fablabs
 Gestion de l'eau
 Connaissance Techniques
 Air Espace public Forêts
 Jardins partagés Logiciels
 Mobilité Terres Santé
 Finance SCOP Numérique Bâti
 Alimentation Savoirs-faire



Un contexte d'émergence ?

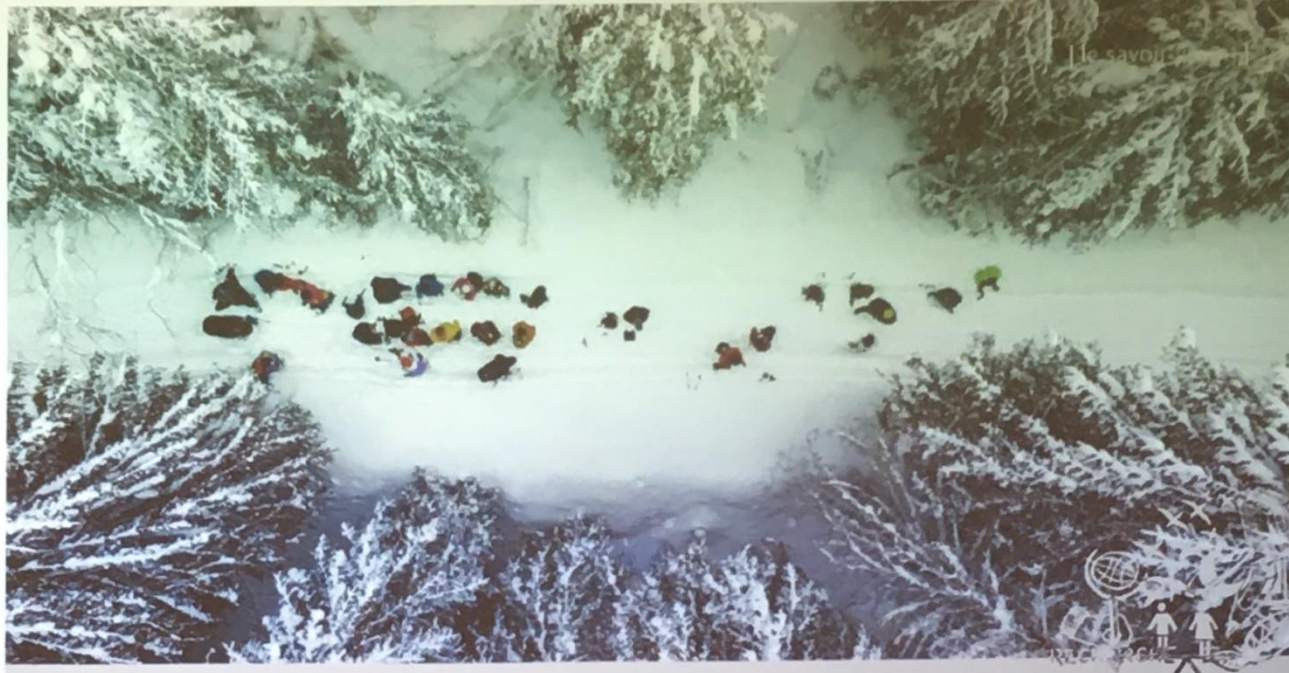
Vacance Austérité
Recentralisation Pénurie logement social
Remise en cause de la légitimité politique
Délocalisation d'activités économiques
Montée individualisme Crise financière
Chômage Changement climatique
Vivre ensemble Financiarisation de l'économie
Epuisement des ressources
Baisse de la participation électorale
Services publics en difficulté Dérégulation
Précarité
Individualisme

Communs et transitions

- Solidarité et partage
- Coopération
- Résilience et capacité d'adaptation
- Horizontalité et laboratoire de démocratie
- Ancrage territorial et gestion respectueuse de
- Créativité et innovation
- Refondation du service public local



Les communs au service des transitions



LES NOUVEAUX COMMUNS :
un levier de transition pour des territoires
alpins plus durables ?

Workshop | Jeudi 10 novembre 2022 | 10h00-17h30

Les communs au service des transitions

Les nouveaux communs : un levier de transition pour des territoires alpins plus durables ?
Jeudi 10 novembre, Sion

Les communs, vers quelle transition ?

La place des communs dans la transition :
réflexions à partir du cas de la gestion des forêts

Jonathan LENGLET
Université de Lorraine, AgroParisTech, INRAE, UMR Silva, Nancy, FR

Leïla KEBIR
Université de Lausanne, Institut de Géographie et de Durabilité, Sion, CH

AgroParisTech  
UNIL | Université de Lausanne



Les communs au service des transitions

Les communs forestiers, un objet politique émergent ?

Une rhétorique
qui interroge



13
Non, la forêt n'est pas un bien commun. Réponse à Daniel Perron et Geneviève Rey



Photo M. Gironde-Ducher, ONF

Photo UCEE



Photo J. Lenglet

Forêts et forestiers sous tension

Les communs au service des transitions

Une longue histoire des communs forestiers

Communs forestiers médiévaux - XIe siècle - XIIIe siècle

Droits collectifs sur les communaux (dont forêts).

Le mouvement des *enclosures* - XVe siècle – XIXe siècle

Les communs considérés comme des obstacles au développement ; triomphe de l'idéologie propriétaire

Les forestiers adoptent une vision négative de l'utilisation des communaux par les sociétés rurales

Le retour en grâce ? - XXe siècle

Les communaux n'ont pas complètement disparu (10% du territoire, [Vivier, 1998](#))

- Renouveau des communs depuis les années 1990-2000

Des formes d'organisation qui réhabilitent les communs face aux enjeux actuels ?

Les communs au service des transitions

Des communs historiques en transition ?

Les forêts sectionnales

- Plus de 4000 forêts sectionnales en France (26 000 biens sectionnaux)
- Une pérennité menacée : ex. « Proposition de loi visant à favoriser la dissolution des sections de commune » (2019)
- Association Force de Défense des Droits et Biens des Communautés Villageoises et des Membres de Sections de Commune

Un outil de gestion et de contestation ? (Smith, 2020)

The screenshot shows the website 'LA MONTAGNE' with a navigation menu including 'À LA UNE', 'VIE LOCALE', 'SPORTS', 'LOISIRS', and 'ÉCONOMIE'. Below the menu, there are location tags: 'Chambavey-Dolère', 'Fauroux', 'Saint-Bonnet-le-Château', 'Champagnat', 'Saint-Bonnet-le-Déoulx', and 'Auvergne-Rhône-Alpes'. The main headline reads 'Forêts sectionnales : un village du Puy-de-Dôme fait de la résistance face à l'État'. Below the headline is a photograph of five people standing in a forest. To the right of the photo is a red button that says 'LIRE LE JOURNAL'. Below that is a section titled 'LES + PARTAGÉS' with a sub-heading 'Développement : Un fait majeur de notre territoire est en danger' and a sub-heading 'Faire vivre : Accident de l'agriculture (1ère) : le dossier'.

Les communs fonciers peuvent servir de modèle pour relever les défis écologiques

Un collectif de personnalités, dont les anciennes ministres Delphine Batho et Corinne Lepage, souligne l'apport des biens communaux au sein des luttes environnementales et regrette que de récents textes de loi tendent à les éliminer



Les communs au service des transitions

De nouveaux communs forestiers ?

Des nouveaux communs forestiers à appréhender

Désengagement progressif de l'Etat sur les questions des biens communs environnementaux, deux voies se présentent : soit un recourt au marché, soit un recours aux communs (associations, etc).

Les nouveaux communs forment des collectifs organisés en réseaux autour d'objets environnementaux :

- Ils peuvent être informels et les individus restent libres de leurs actes, tout en disposant d'un libre accès à l'information.
- Ses contours sont flous et ils sont ouverts vers l'extérieur. L'association peut être lâche ou formelle.
- Ils ne répondent pas seulement à des logiques de filière ou d'interprofession mais de co-construction du territoire (organisation collective pour valoriser le territoire, en créant de nouvelles solidarités)



- ▶ Valorisation des ressources
- ▶ Palier le manque de services ou de garanties
- ▶ Lutter contre l'enclosure
- ▶ Justice sociale et environnementale

Kebir et Wallet, 2020 (adapté)

Les communs au service des transitions

Nouveaux communs, une autre manière de penser la transition ?

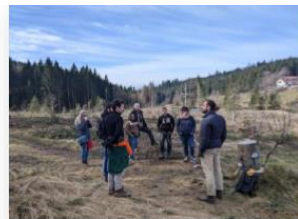
Les (nouveaux) communs

- se définissent par leur *usage* et non par leur *nature*, ce sont des processus, un commun se décide et évolue
- ne suppriment pas la propriété, ils la rédéfinissent, voire la dépassent
- ont deux rationalités : instrumentale et axiologique (Michon, 2019)

« Les communs, dans leur dimension théorique et pratique, sont aujourd'hui devenus une notion investie de manière plurielle, pragmatique et radicale, pour concevoir des modalités d'organisation qui proposent des alternatives aux gouvernances reposant sur la propriété privée ou l'État » (Jourdain, 2021)



Gestion forestière participative (Living Lab) – Projet DOMINOS



Gestion forestière innovante et participative
Projet DOMINOS



Groupement forestier citoyen et écologique, RAF
Projet FORRESTER



↑ Bourgeoisies et consortages du Valais
Projet FORRESTER

Les Robins des Bois, Freiburg Suisse
Projet FORRESTER ↓



Communs et ... nouvelles mesures

- Clément Feger (Chaire de comptabilité écologique) pointe la nécessité de prendre en compte via la comptabilité **les enjeux inter institutionnels de gestion de biens communs ex une rivière) entre acteurs publics et privés.** Il y a besoin d'une comptabilité nouvelle mesurée depuis l'éco-système, via tout d'abord une « contribution écologique » puis demain un bilan comptable national.
- LA COOP DES COMMUNS « *les communs semblent aujourd'hui, du fait des normes comptables actuelles, évoluer dans l'univers économique sans que leur performance soit mesurée de façon juste. Les actifs produits par les communs, qui vont au-delà d'actifs financiers, ne sont aujourd'hui pas mesurés... et face à des entités capitalistes très performantes sur le volet financier, un commun pourra paraître comme « non performant »... alors qu'il crée davantage de valeur pour la société.* »

Vers une comptabilité et une auto-notation des communs ?

« Demander des comptes à des responsables politiques, via les indicateurs par exemple, est utile. Mais les transformations viendront aussi des acteurs de la société civile, des mouvements alternatifs, d'initiatives écologiques et solidaires, qui n'ont pas attendu l'élaboration de nouveaux indicateurs macroéconomiques pour bouger. Ces expérimentations, qui sont souvent disqualifiées d'un point de vue comptable, peuvent avoir du succès, au moins localement, sur certains enjeux. Ces petits ruisseaux feront-ils de grandes rivières ? »

Florence Janet-Catrice, professeure d'économie de la FACULTÉ DES SCIENCES
ÉCONOMIQUES ET SOCIALES de l'UNIVERSITÉ DE LILLE,
« La performance totale : nouvel esprit du capitalisme »

Identifier les communs à Grenoble

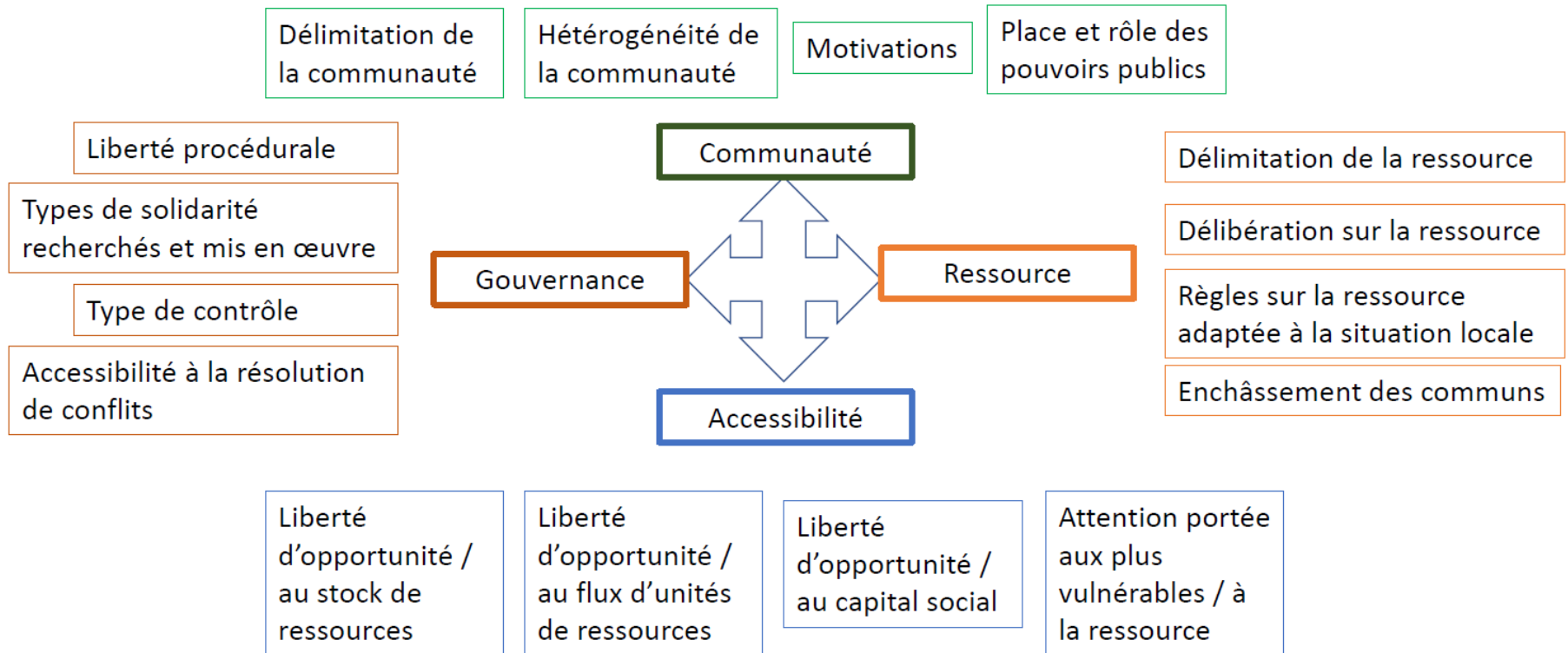


Critères d'observation des communs Méthodologie exploratoire

Amélie Artis

SCIENCES PO
Grenoble

4 dimensions des communs de capabilités 16 capteurs



Critères additionnels des communs de capacités



4) **l'aspiration sociale au développement équitable des capacités** motive l'action collective

5) l'objectif est **l'accessibilité réelle à la ressource** et donc une **attention est portée aux plus démunis et vulnérables.**

L'accessibilité se traduit notamment dans les droits distribués qui régulent l'accès à la ressource.

6) **un mode de gouvernance local et délibératif** associant les personnes concernées (liberté procédurale)

qui repose sur **une solidarité démocratique** fondée sur la reconnaissance de l'autre comme différent mais égal en dignité.

7) **la ressource** faisant l'objet d'un commun de capacité

- **concourt aux capacités**

- **fait l'objet d'un jugement partagé** d'utilité, de désirabilité et d'un vœu de dotation équitable **construit par la délibération.**

8) Des pouvoirs publics qui, en sus d'apporter une reconnaissance méta-institutionnelle des règles du communs (Ostrom, 1990), adoptent **une posture de partenaires.**



Dimension Nature du Bien

- Critère 1

- Obj : identifier la nature du « bien commun »
- Mesure : 0= exclusif et rival; 1= présence d'une des deux qualités (non rival ou non exclusif); 2= présence d'une des deux qualités (non rival ou non exclusif) et intérêt général; ; critère 3= non exclusif, non rival, intérêt général

- Critère 2

- Obj : identifier les relations avec le bien
- Mesure : 0= propriété, usage et gestion par le même acteur; 1= propriété et gestion par un seul acteur et usage par plusieurs acteurs ; 2= propriété par un seul acteur, gestion et usage par un autre acteur ; critère 3= propriété, usage et gestion par plusieurs acteurs



Dimension Communauté

• Critère 1

- Obj : approcher le degré d'ouverture de la communauté
- Mesure : 0= pas de règle délimitant la communauté; 1= communauté fermée droits transmis par héritage / co-optation; 2= communauté semi-ouverte : possibilité d'entrée et d'exit sous conditions et avec acceptation des autres; critère 3= communauté ouverte : possibilité d'entrée si acceptation des règles et possibilité d'exit sans contrainte

• Critère 2

- Obj : degré d'hétérogénéité de la communauté
- Mesure : 0= pas de lien/usage avec la ressource; 1= lien/usage identique avec la ressource ; 2= 2 types d'acteurs avec des liens/usage différents avec la ressource ; critère 3= +2 types d'acteurs avec des liens/usages différents avec la ressource

« Collective-choice arrangements : Most individuals affected by the operational rules can participate in modifying the operational rules. » Ostrom,1990, p93

“Nested enterprises : Appropriation, provision, monitoring, enforcement, conflict resolution, and governance activities are organized in multiple layers of nested enterprises”. Ostrom,1990, p102



Dimension gouvernance

- Critère 1
 - Obj : mesurer le degré de pouvoir des membres
 - Mesure : 0= pas de transparence; 1= formes d'information et de transparence ; 2=formes de participation des membres avec actions consultatives 3= pouvoir de décision par les membres de la communauté
- Critère 2
 - Obj : mesurer le degré de contrôle des membres
 - Mesure : 0= pas de contrôle; 1= formes d'interpellation/ alerte ; 2=formes de contrôle des membres avec actions consultatives 3= role de sanction par les membres de la communauté



Dimension solidarité / durabilité

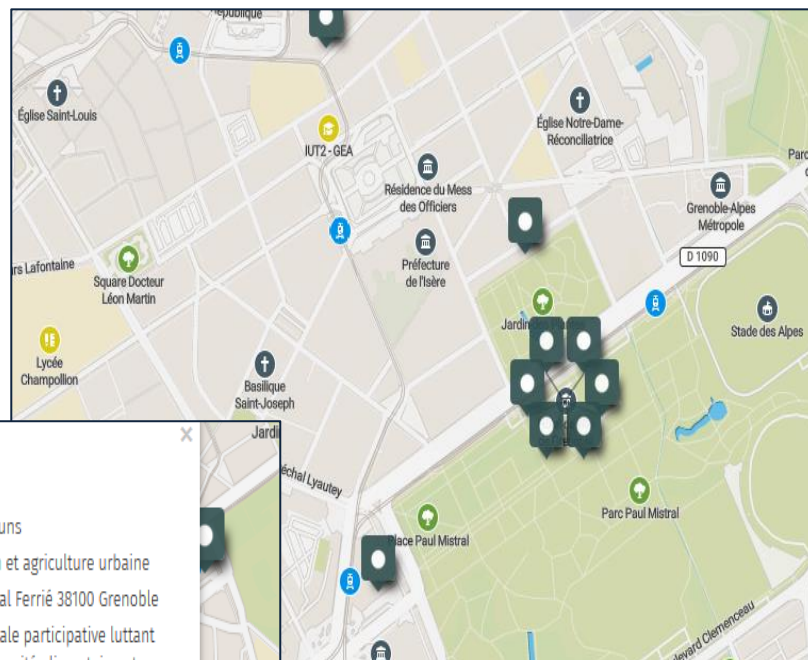
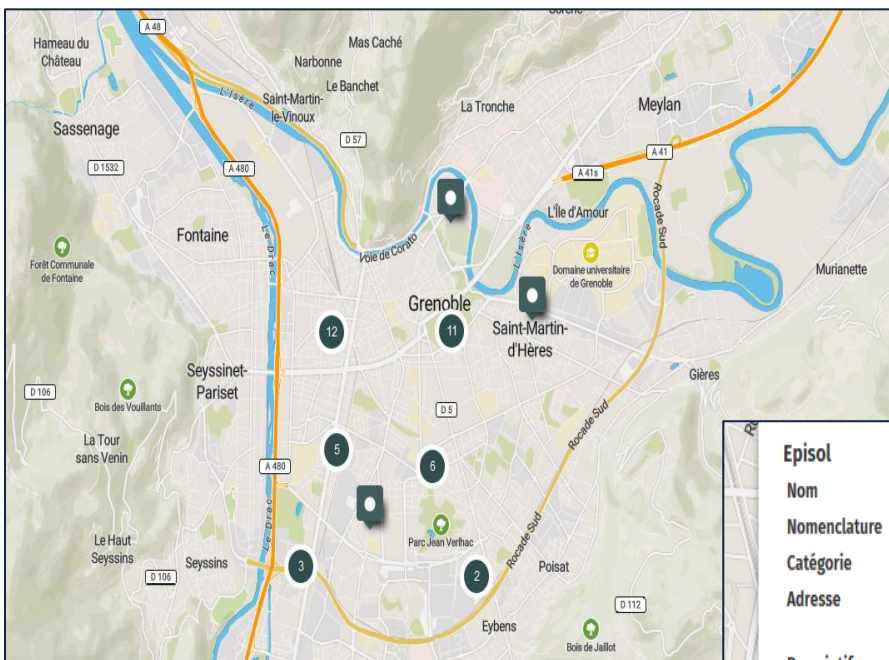
- Critère 1

- Obj : mesurer la solidarité de la communauté
- Mesure : 0= pas d'actions de solidarité/redistribution envers les membres et des tiers; 1= actions de solidarité avec les membres ; 2= actions de solidarité avec des tiers uniquement ; critère 3= actions de solidarité avec membres et tiers

- Critère 2

- Obj : identification de la durabilité de la gestion du bien
- Mesure : 0= pas d'action ; 1= actions incluant une dimension environnementale (bio, CC) ; 2= actions environnementales et actions de recyclage; critère 3=actions environnementales, recyclage et réduction de l'empreinte écologique

Cartographie des Communs



Episol

Nom	Episol
Nomenclature	Biens communs
Catégorie	Alimentation et agriculture urbaine
Adresse	45 rue général Ferrié 38100 Grenoble
Descriptif	Epicerie sociale participative luttant contre l'insécurité alimentaire, et soutenant l'économie locale
Lien avec municipalité	Co-construit
Lien site	http://www.episol.fr/
Mail	arthur.bachmann@episol.fr
Téléphone	09 82 53 01 12

<http://u.osmfr.org/m/451121/>

Cartographie des Communs

Les cartographies/fiches de la mission communs :

- Analyse : Cartographie de communs grenoblois (43 fiches)
: <https://cloud.grenoblealpesmetropole.fr/index.php/s/ZCT2totnkpRwMQz>
- Cartographie des communs grenoblois : <http://u.osmfr.org/m/451121/>
- Cartographie d'Initiatives nées pendant la crise du coronavirus <http://u.osmfr.org/m/448062/>
- Cartographie des communs de l'alimentation à Grenoble <http://u.osmfr.org/m/445122/>

Le projet tutoré **Les communs de l'alimentation grenoblois**, Mission Communs – IEP Grenoble :

<https://cloud.grenoblealpesmetropole.fr/index.php/s/LGsY4RwGmnRgzkt>

L'[e]Cairn, un bien commun ?

Créée en 2015, le Cairn est la monnaie complémentaire locale de la région grenobloise. Elle a pour but de dynamiser les échanges commerciaux sur le territoire et de favoriser l'activité des producteurs locaux. Le 14 mars 2019, Le Cairn lance sa version numérique, le [e]Cairn !



1 UN BIEN ÉCOLOGIQUE ET SOCIAL

- **VOCATION DURABLE** une monnaie locale pour favoriser les circuits courts ; créé un lien virtuel
- **VOCATION ÉCOLOGIQUE** : réduire l'empreinte carbone de la monnaie papier en dématérialisant
- **PARTENARIAT** avec des structures sociales comme le Centre Communal d'Action Social (CCAS)

4 UNE GOUVERNANCE PARTICIPATIVE



Le Comité d'Orientation se réunit 4 fois par an et est ouvert à tout adhérent de l'association

- **TRANSPARENCE DE L'INFORMATION** en amont et en aval (mail, mise en ligne des comptes rendus)
- **DÉCISION AU CONSENSUS** ou à la majorité qualifiée en cas de conflit
- **ÉLECTION** du Comité de Pilotage (en charge de l'opérationnel)



2 UN BIEN NUMÉRIQUE EXCLUSIF

Le [e]Cairn est destiné...

- Aux adhérents de l'association
- À la région grenobloise et ses commerces locaux
- Aux personnes ayant un téléphone portable

Les adhérents sont PROPRIÉTAIRES, GESTIONNAIRES et USAGERS de l'[e]Cairn !

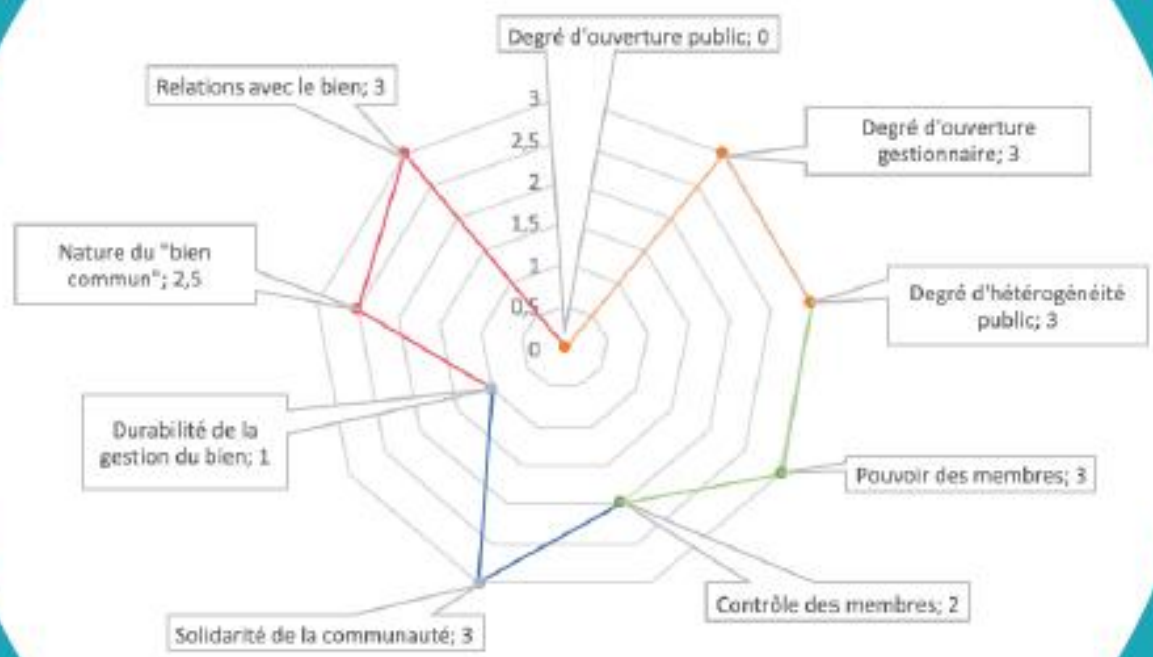
3 UNE COMMUNAUTÉ D'INCLUSION

- Utilisation sur VOLONTARIAT
- **PAIEMENT PAR SMS POSSIBLE !**
Pas besoin d'un smartphone ^{Android}
- Un **OUTIL MODERNE** pour les professionnels
- **ADHÉSION** de nouveaux membres (jeunes,

le Cairn
Monnaie locale & citoyenne

SCIENCES PO
Grenoble

CRITÈRE D'UN BIEN COMMUN



Inspiré de Fontaine G. & Institut Godin (2018), Les Capteurs de communs de capacités, ed Institut Godin, adapté par les étudiants & A Artis

les communs identifiés

Bien Vivre

Apprentissages et savoirs *Entropie ; LOGre ; Nature Isère ; Repair café Grenoble centre ; Réseaux d'Echanges Réciproque de Savoirs (RERS)*

Culture *Comité des Usagers-ères de la Bibliothèque Alliance ; L'artisterie ; Plan lecture 2018- 2025*

**Santé publique et
environnementale** *Plan Municipal de Santé 2016*

Voisinage

**Lieux de partage et
d'expérimentation** *Barathym ; Cap Berriat ; La Bifurk ; La Bobine ; la Maison des Habitants Chvrier Berriat ; Fom Flore et Alexandre.*

Lieux de vie *Aménagement du Rondeau ; DIGI : Domicile intergénération isérois ; Dispositifs Kap's : les colocs solidaires ; Grenoble Habitat.*

**Nouveaux outils en
commun** *Aurex ; Budget Participatif ; Chantiers Ouverts au Public ; Gren' de Projets ; La Chimère citoyenne à Grenoble ; Le Cairn ; Les Cigales.*

Biens communs

**Alimentation et
agriculture urbaine** *Brin de Grelinette ; Episol ; Jardinons nos rues ; Les amis du Zeybu ; Les jardins familiaux de Bachelard ; Verger Salengro.*

Espace Public *La dragonne de St Bruno ; La rue aux enfants ; Mobilier en bois Parc Abry ; Pergola de Bois Place Kogan.*

Mobilité *Citiz*

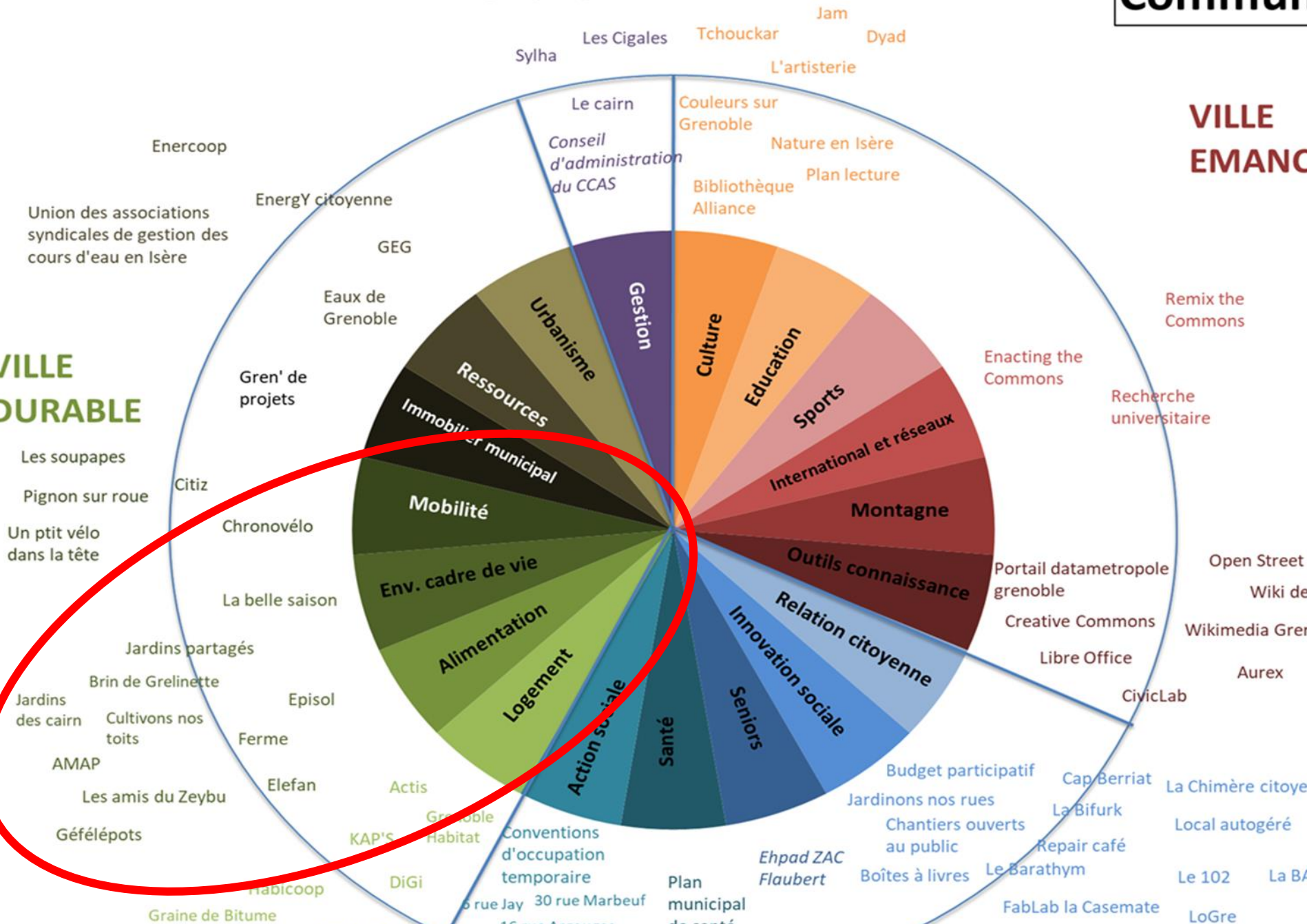
Ressources *Eaux de Grenoble ; Enercoop Rhone-Alpes ; Energ'Y Citoyenne ; GEG ; La compagnie de chauffage.*

VILLE RESPONSABLE

Commun

VILLE EMANCIPÉE

VILLE DURABLE



Les communs de l'alimentation

Mission Communs

04/05/2020



Projet tutoré Les communs de l'Alimentation

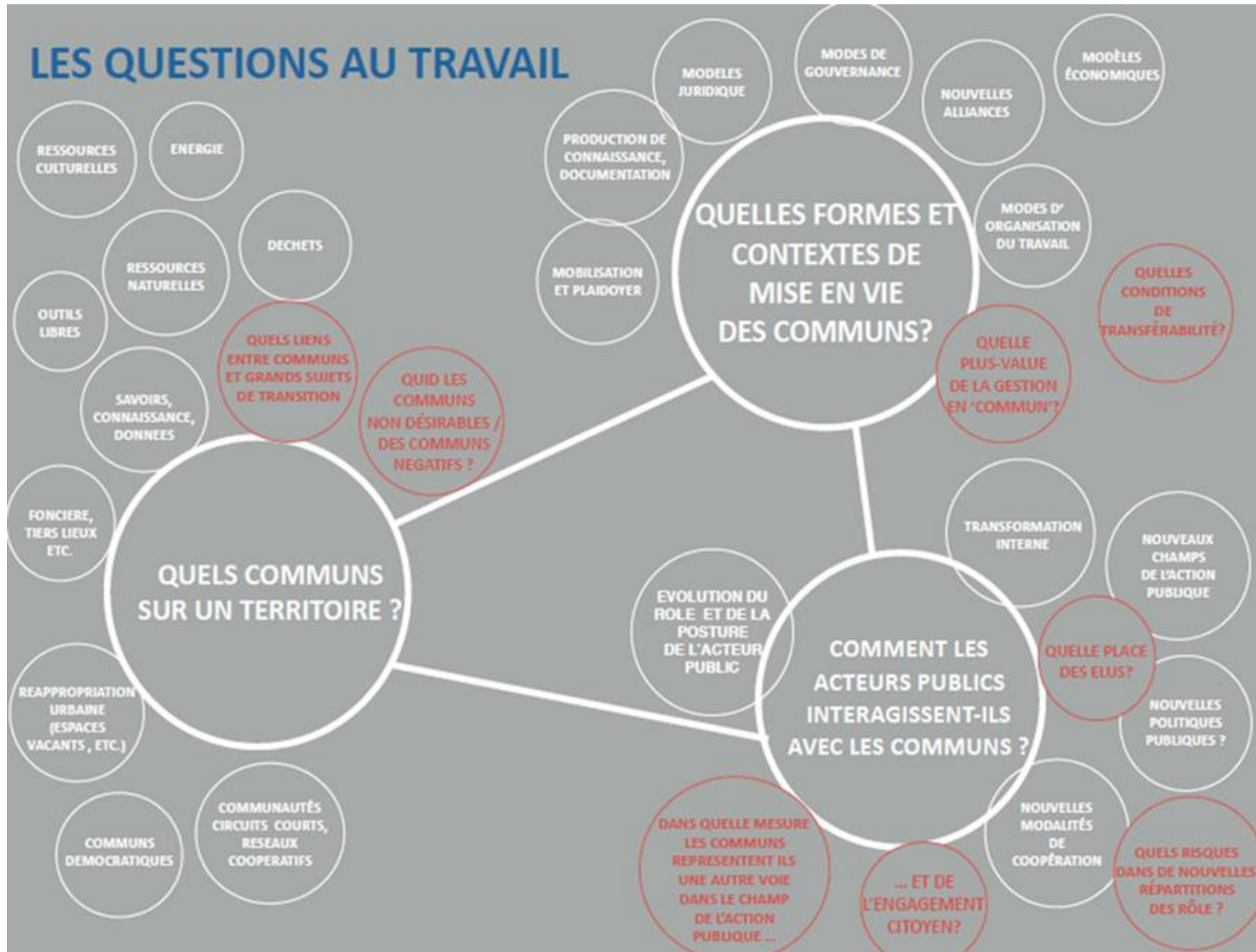


SCIENCES PO
Grenoble

Par les étudiants de l'IS (Magylin Dakari, Céline Perlan,
Jeanne Raymond, Lou Dell'Acqua) et de l'ESR (Hanan Barouille, Fanny
Lhermitte, Claire Bourdeau, Emma Palanquet, Sébastien Carrel)



Enacting the commons



Enacting the commons : quelques ex

Exemples de postures de l'acteur public



Plus d'information ici : <https://enactingthecommons.la27eregion.fr/2019/12/23/895/>

L'acteur public s'implique, de manière horizontale, aux côtés d'autres acteurs pour co-gérer un commun.



Exemple croisé lors de nos voyages

Exemple : Naples et la gestion de l'eau en commun.

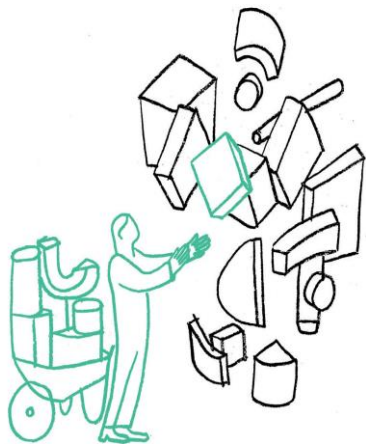
La ville de Naples est l'une de celles qui est allée la reconnaissance des Communs avec le travail accompli sur la gestion de l'eau comme bien commun.

Cela passe par :

- un conseil d'administration mixte = un collège d'associations de protection de l'environnement + une moitié nommés par le Maire
- un « comité de contrôle », dit « parlamentino dell'acqua » (petit parlement de l'eau), composé de représentants de travailleurs, d'usagers et de mouvements environnementalistes. Ce comité permettra d'arbitrer les conflits possibles au sujet de la gestion et de la distribution l'eau.



L'acteur public est à l'initiative de la mise en commun de ce qu'il produit ou possède.



Exemple croisé lors de nos voyages

Decidim (« nous décidons en catalan) plateforme d'open source sous l'impulsion de la mairie de Barcelone est une plateforme libre et ouverte pour la participation démocratique.

Objectif : disposer d'une infrastructure numérique lui permettant de coconstruire son action, avec les citoyens et à tous les échelons territoriaux.

Decidim est pensé comme une infrastructure publique qui rentre dans le champ des communs : toute organisation ou groupe, gouvernement, collectivité locale, association, collectif citoyen, entreprise et coopérative, ... peut librement déployer et configurer sa propre plateforme en l'adaptant à ses besoins.



L'acteur public met à disposition des outils et/ou des ressources pour aider les communs. Il soutient les initiatives citoyennes, sans forcément utiliser la notion de communs comme critère d'aide.



Exemple croisé lors de nos voyages

Le chant des cailles, Bruxelles. Plusieurs acteurs publics sont en p

- Le bailleur public a accepté de mettre à disposition le lieu qui était inoccupé. De plus,
- Le Gouvernement de la Région Bruxelles-Capitale a accepté de mettre en suspens pour 3 ans un programme de construction de 70.
- L'équipe des habitants-jardiniers a obtenu en 2014 une subvention de la Commune Watermael-Boitsfort pour développer un pôle quartier durable et faire sortir la dynamique à l'extérieur de la parcelle.

De manière plus générale, l'impact de l'acteur public a contribué à améliorer le projet car ils ont incité les porteurs de projet à le rendre plus inclusif et plus ouvert à tous.



DIRECTION DE L'ACTION TERRITORIALE

Espace Public et Citoyenneté

L'espace public, un commun oublié?

Une question en arrière-plan et un objectif

Les recherches montrent très clairement que, dans nos sociétés, l'espace public ne constitue plus le prolongement de l'espace privé. Le développement de la sphère privée défendue par tous les moyens pour assurer sa protection et sa sécurité conduit à une rupture forte avec l'espace public. Celui-ci tend, par défaut, à s'opposer à l'espace privé et à s'en détacher.

La Collectivité n'est pas forcément là pour rendre un service à l'utilisateur, mais pour lui permettre de se servir et de s'approprier le lieu (L'espace public, le bien commun par excellence - revue Esprit)

Pourquoi les habitants créent-ils une frontière si forte et nette entre leur porte de logement et l'extérieur?

Nécessité de créer des projets qui permettront aux habitants de sortir de la relation Clients / Fournisseur de prestations

Objectif du service: Développer l'implication des habitants dans la transformation et l'amélioration de leur cadre de vie avec une vision commune sur l'ensemble du territoire



-
-







Les budgets participatifs

- 4 M€ de budget en invest.
- 38 projets depuis 2015 partout dans la ville
- + de 15 000 votants en cumulé,
- 998 votants en 2015/ 5625 votants en 2018

- Exemples : **La Dragonne** , un mur d'escalade, un théâtre de verdure, des jardins sur les toits, un lieu d'accueil solidaire, des rues apaisées, du mobilier urbain sur les berges...

Les communs de l'entraide



Affichettes posées, des mots dans les boîtes aux lettres, des échanges de balcons à balcons, etc.



MERCI
PEOPLE!



Les communs de l'entraide

RÉFLEXES PUBLICS

Prendre
• La
stimuler

Enquête-action
sur les transformations publiques
par temps de crise

Les échanges avec l'Italie ...

« Nous savons que le citoyen possède de nombreuses ressources pour contribuer à faire de cette ville un lieu plus beau et plus soigné. Le devoir d'une administration publique est de savoir connecter ces ressources et savoir soutenir les idées des citoyens »

Donato Di Memmo, responsable du Service pour l'administration partagée de la Ville de Bologne

CONTEXTE ITALIEN

1997 : Gregorio Arena propose de sortir du paradigme administration-citoyens pour un modèle d'administration avec les citoyens

« Les citoyens sortent du rôle passif d'administrés pour devenir co-administrateurs, des sujets actifs qui, intégrant les ressources qu'ils apportent avec celles dont l'administration est équipée, assument une partie de responsabilité dans la résolution de problèmes d'intérêt général » - Gregorio Arena, professeur de droit administratif

2001 : principe de subsidiarité inscrit dans la Constitution

➤ article 118 : *« L'État, les régions, les villes métropolitaines, les provinces et les communes encouragent l'initiative autonome des citoyens, agissant individuellement ou en tant que membres d'une association, pour l'exercice de toute activité d'intérêt général, sur la base du principe de subsidiarité. »*

MODELE BOLOGNAIS - SYNTHESE

Echelon national

Principe de subsidiarité



Echelon municipal

Règlement d'administration partagée



Echelon du citoyen actif

Pactes de collaboration

PACTES DE COLLABORATION 1/2

Ville de Bologne crée le **règlement pour une administration partagée** (2014)

- **Rupture** car malgré l'idée de la Constitution, les règlements locaux considéraient toujours une rupture entre administration et administrés
- **Traduction** du principe de subsidiarité
- **Transparence** > règlement accessible en ligne
- **Ambition** > être transposé à d'autres villes

PACTES DE COLLABORATION 2/2

2 articles qui restent similaires dans les Règlements

Article 1 : nature égalitaire des actes administratifs, administration partagée

Article 4 : définition du citoyen actif

Article 5 : définition du Pacte de Collaboration qui est « *l'instrument par lequel la mairie et les citoyens actifs conviennent de tout ce qui est nécessaire à la réalisation des interventions de soins, de rénovation et de gestion des biens communs d'une manière partagée* »

Le pacte est :

- **engagement réglementaire** permettant à des personnes, physique ou morales ou des collectifs non institués, de **participer eux-mêmes à l'exécution d'une partie des missions d'intérêt général**, de service public, avec l'appui et sous le contrôle de l'administration.

PACTES ET REGLEMENTS

En l'espace de 5 ans :

- Plus de 300 communes ont approuvé le règlement
- Environ 830 pactes de collaboration

« ***Patti ordinari*** » (chartes ordinaires) : l'entretien (« soin » (*cura*)) des biens communs urbains => chartes qui règlent les initiatives d'associations ou d'habitants prenant soin d'espaces urbains (rues, parcs, places) afin d'améliorer leur accessibilité et leur qualité ; la plupart des chartes

« ***Patti complessi*** » (chartes complexes) : la régénération (*rigenerazione*) à des fins d'intérêt général d'immeubles, notamment de propriété publique, en état d'abandon ou de sous-utilisation

ENTRETIEN DES ARCADES – la communauté au secours du patrimoine architectural



USAGE CIVIQUE - NAPLES

Cas de l'Asilo Filangieri

- ⇒ Conseil municipal reconnaît l'endroit comme bien commun en 2012
- ⇒ Reconnaît l'auto-gouvernement de la communauté et accepte la déclaration d'usage civique

Usage civique : rendre des biens abandonnés (publics ou privés) aux citoyens souhaitant y développer des projets collectifs d'utilité sociale, inspiration des mouvements sociaux

Communauté informelle qui s'est **organisée** et qui a **occupé un lieu** disponible

- ⇒ Elle est en mesure de **définir collectivement et de façon autonome les modalités de gestion et de décision** grâce à la rédaction de la Déclaration d'usage civique
- ⇒ La **municipalité reconnaît** cela ; transformation du lieu qui devient un bien commun (permettant l'exercice des droits fondamentaux et des besoins sociaux tout en garantissant le libre développement de la personne humaine dans son contexte écologique)

Modèle Bolognais	Modèle Napolitain
Rédaction ensemble entre administration publique et citoyens	Citoyens écrivent les règles et la ville accepte
Ville contrôle ce qui se fait	Ville reconnaît le pouvoir normatif des citoyens
Le choix des espaces se fait parfois au détriment de certaines communautés	Communautés choisissent les espaces
« Mortalité » des pactes	S'inscrit dans la durée
Peu politisé, plutôt en lien avec les techniciens	Enjeux potentiellement politiques

Modèles qui se veulent inclusifs, renforcer l'engagement citoyen, pour l'intérêt général

Défi : toucher des publics qui ne sont pas forcément des citoyens du vote, faire attention à ce que ces initiatives ne se transforment pas en moyen pour la municipalité de faire des économies/emplois déguisés, il faut garantir le service public et ces dispositifs sont un moyen supplémentaire de faire de la démocratie « contributive »

Possibles inspirations et transpositions des exemples italiens

- Reconnaissance des biens communs par une charte grenobloise
- Possible transposition du règlement d'administration partagée bolognais
- Réflexion plus large sur l'initiative citoyenne permettant d'ouvrir encore plus le cadre bolognais :
 - Autre « libération » de lieux (piscines IRIS, ancien musée de peinture, abbaye, etc.)
 - Mise en commun de friches et espaces vacants (modèle Communa)
 - Challenge du service public par les concepts de services de proximité, de services d'intérêt général et de plateformes (sentenza 131/2020)
 - Gouvernance repensée des instances de suivi des biens communs grenoblois

Les objectifs que l'on s'était fixés

- Des outils juridiques à banaliser (collaborateur occasionnel du service public, ...) et simplifier pour ne pas recréer une barrière administrative
- S'inspirer du règlement de la ville de Bologne
- Une plus grande autonomie laissée aux habitants pour ne pas surcharger les équipes techniques avec l'enjeu de la sécurisation (juridique, technique)
- Une organisation plus horizontale
- La pérennité des partenariats (point soulevé par Juristes embarqués <https://www.la27eregion.fr/9261-2/>)
- L'évaluation des dispositifs

Une délibération en mars 2022

- Une délibération posant les principes de coopération
- Un modèle de pacte de coopération
- Un certificat d'action citoyenne

Une délibération en mars 2022

- Une délibération posant les principes de coopération
- Un modèle de pacte de coopération
- Un certificat d'action citoyenne

Une délibération en mars 2022

- Une délibération posant les principes de coopération
- Un modèle de pacte de coopération
- Un certificat d'action citoyenne

Une démocratie locale à 5 dimensions

- La démocratie représentative
- La démocratie participative
- **La démocratie d'interpellation**
- **La démocratie coopérative**
- La démocratie directe

Plusieurs niveaux d'engagement pour la.le citoyen.ne

L'INFORMATION : UN PRÉALABLE INDISPENSABLE

TROIS FORMES DE PARTICIPATION CITOYENNE SONT PROPOSÉES :

LA CONSULTATION

Recueillir la parole des citoyens pour éclairer la décision des élus.

LA CONCERTATION

Favoriser l'échange et la confrontation de points de vue pour éclairer la décision.

LA CO-CONSTRUCTION

Élaborer avec les citoyens un projet partagé.

DISPOSITIFS DE CO-CONSTRUCTION :



JE PROPOSE, J'INTERPELLE	JE DÉCIDE	J'AGIS, JE FAIS	JE DONNE MON AVIS
ATELIER D'INITIATIVE CITOYENNE	FONDS DE PARTICIPATION DES HABITANT-ES (FPH)	« VÉGÉTALISE TA VILLE ! » : CONSEILS EN JARDINAGE	BUDGET PARTICIPATIF – PORTER UN PROJET
VOTATION D'INITIATIVE CITOYENNE	BUDGET PARTICIPATIF - VOTATION	« VÉGÉTALISE TA VILLE ! » : DONS D'ARBRES ET DE VÉGÉTAUX	CONSEIL DES AINÉ-ES
		CHANTIERS OUVERTS AU PUBLIC (COP)	LES CONSEILS CITOYENS INDÉPENDANTS DE TERRITOIRE
		PLATFORME « NATURE ISÈRE »	CONSEIL CITOYEN POLITIQUE DE LA VILLE
		ENGAGEMENT BÉNÉVOLE AU SEIN DES EHPAD ET DES RÉSIDENCES AUTONOMIE DU CCAS	COMMISSION DE SÉLECTION DES COMMERÇANT-ES DU MARCHÉ DE NOËL
		ESPACE DE VIE SOCIALE « LE MOULIN À IDÉES »	
		ESPACE DE VIE SOCIALE VILLA ABRY	
		COLLABORATEUR-TRICE AU SEIN DES MAISONS DES HABITANT-ES	

Les principes de la délibération :

- **coopération** (ouvrir de plus en plus la gouvernance des biens communs aux parties prenantes, en faire des communs, ouvrir aux contributions des citoyen.ne.s)
- **accessibilité et accompagnement du pouvoir d'agir** (communication, transparence sur dispositifs, adaptation/ accessibilité, développer les capacités d'agir)
- **valorisation de l'expertise citoyenne** (via des « pactes de coopération » et « certificat d'action citoyenne »)

.../...

Vers une commune plus coopérative

- **innovation juridique** (outils juridiques permettant l'inclusion de toute personne volontaire et sa protection juridique)
- **administration coopérative** (gouvernance coopérative et horizontale, coopération inter-services, faire en commun)
- **contribution** (enrichir, abonder, compléter l'action de la collectivité)
- **respect des communs** (favoriser l'émergence des initiatives et communs à la croisée des politiques municipales)

Vers une commune plus coopérative

- **innovation juridique** (outils juridiques permettant l'inclusion de toute personne volontaire et sa protection juridique)
- **administration coopérative** (gouvernance coopérative et horizontale, coopération inter-services, faire en commun)
- **contribution** (enrichir, abonder, compléter l'action de la collectivité)
- **respect des communs** (favoriser l'émergence des initiatives et communs à la croisée des politiques municipales)

Vers une commune plus coopérative

Le pacte de coopération



Ville de Grenoble
Mairie de ville
11 bd Jean-Pain
CS 91066
38031 Grenoble Cedex 1

© - 08 24 88 44 88 2022 08 03 2022 08 03 08

Pacte de coopération

Convention d'accueil d'un collaborateur occasionnel bénévole

Entre les soussignés :

La Ville de Grenoble, représentée par son Maire Eric POLLE ou son représentant, agissant en vertu d'une délibération n° 2022/01 du Conseil Municipal du 28 mars 2022,

D'une part,

Et

M.

Né(e) le

domicilié(e) :

Téléphone :

Courriel :

ci-après désigné, « le-la collaborateur-trice occasionnel-le bénévole »

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule :

Dans le cadre de sa politique globale de participation citoyenne et de son projet d'administration, la Ville de Grenoble a décidé de faire appel tout au long de l'année à des collaborateurs occasionnels bénévoles.

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objectif de fixer le périmètre et les modalités de coopération de la collaborateur-trice occasionnel-le bénévole au sein des services de la Ville de Grenoble.

La présente convention fixe les conditions de présence de M. collaborateur-trice occasionnel-le bénévole au sein du service de la Ville de Grenoble, conformément aux dispositions de l'annexe jointe.

Le-la collaborateur-trice occasionnel-le bénévole est la personne qui apporte son concours à une collectivité publique à l'occasion d'activités très diverses mais également en cas de situations d'urgence. Le-la collaborateur-trice occasionnel-le bénévole est celui qui en sa seule qualité de particulier, apporte une contribution effective à un service public dans un but d'intérêt général soit à côté des agents publics, soit sous leur direction, soit spontanément.

Le pacte de coopération, basés sur les modalités d'une convention type de collaborateur occasionnel bénévole du service public, est l'acte administratif par lequel les parties prenantes s'engagent formellement à prendre soin, de façon partagée d'une ou des ressources.

Les pactes de coopération sécurisent la relation entre l'administration et les personnes bénévoles, précisant par ce document les objectifs, la durée, les responsabilités, ainsi que les modalités pratiques sur lesquelles chacun-e s'engage.

Vers une commune plus coopérative

Le certificat



Ville de Grenoble
Hôtel de ville
11 bd Jean-Pain
CS 91066
38021 Grenoble Cedex 1

A Grenoble, le _____

Certificat d'action citoyenne

Madame, Monsieur,

Je sous-signé-e, _____, en qualité de _____, certifie que M-me _____ a pris part à _____ (nom du dispositif ou de la formation) en date du _____; contribuant ainsi activement à la vie de la commune et du vivre ensemble ou participant à une formation lui permettant d'acquérir des nouvelles connaissances ou compétences pour mieux s'impliquer dans la vie démocratique de la Ville.

Document établi pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Grenoble, le _____

Le certificat d'action citoyenne est un certificat administratif, attestant de la coopération d'un-e habitant-e à un commun ou de sa participation à une formation lui permettant d'acquérir des nouvelles connaissances ou compétences pour mieux participer à la vie démocratique de la Ville

Le cadre d'une co-administration

Nouveaux concepts	Nouveaux droits des citoyens	Nouveaux sens	Nouveaux paradigmes
Citoyen actif	Droit à prendre soin des biens communs	Reconnaissance des citoyens comme sujets	Société de soin
Administration partagée	Droit à l'initiative et à la proposition aux administrations	Intégration des objectifs plutôt que fragmentation	Régénérer pour inclure
Entretien civique des biens communs	Droit aux espaces verts et collectifs, gérés et soignés démocratiquement	Revivre et respecter l'âme des lieux	Qualité de la vie dépendant des biens communs, plutôt que des rapports marchands
Responsabilité collective	Droit à l'administration partagée et à des alternatives administratives	Communauté/société co-responsable	Construire le commun avec le public : subsidiarité horizontale
Humus civique (prise en compte de la multi-dimensionnalisé des biens et de leurs interconnexions)	Droit à l'organisation collective-diffuse et en réseau des biens communs	Signification et fonction multiple des biens communs	Connecter les ressources à la communauté et la communauté aux ressources

Gilda Farrell, intervention lors de la *Biennale des Villes en transition*

Des partenariats gagnant-gagnant

- Un dispositif d'acculturation à la maîtrise croissante et à la « prise de soin » de l'espace public par les citoyen.ne.s
- Très fortes énergies dès qu'un cadre minimal et la confiance sont posés
- Une agilité : groupe informel, outils juridiques nouveaux plus souples
- Une citoyenneté active et non une simple « participation » = **réappropriation de sa ville**
- Un nouveau lien entre administration et citoyen.ne.s

Les évolutions en cours

- **Une extension vers d'autres « territoires »**
 - communs naturels (eau, ...)
 - relations villes campagnes
 - relations de solidarité et d'entraide
- **De nouveaux outils**
 - Un portail de la démocratie citoyenne
 - Un « observatoire citoyen » (sciences participatives : pollutions, chaleur, biodiversité,..)
 - Obligations réelles environnementales
- **Une ouverture aux entités naturelles**
 - Parlement de l'Isère
 - Assemblée de l'arbre

Des communs à l'administration coopérative à Grenoble

Annexes

<https://cloud.grenoblealpesmetropole.fr/index.php/s/nmMeobniLrXgSoZ>



Ville de Grenoble
Hôtel de ville
11 bd Jean-Pain
CS 91066
38021 Grenoble Cedex 1

Pacte de coopération

Convention d'accueil d'un collaborateur occasionnel bénévole

Entre les soussignés :

La Ville de Grenoble, représentée par son Maire Eric PIOLLE ou son représentant, agissant en vertu d'une délibération n° 28161 du Conseil Municipal du 28 mars 2022,

D'une part,

Et

M.

Né(e) le :

domicilié(e) :

Téléphone :

Courriel :

ci-après désigné, « le-la collaborateur-trice occasionnel-le bénévole »

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule :

Dans le cadre de sa politique globale de participation citoyenne et de son projet d'administration, la Ville de Grenoble a décidé de faire appel tout au long de l'année à des collaborateurs occasionnels bénévoles.

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objectif de fixer le périmètre et les modalités de coopération du-de la collaborateur-trice occasionnel-le bénévole au sein des services de la Ville de Grenoble.

La présente convention fixe les conditions de présence de M. collaborateur-trice occasionnel-le bénévole au sein du service de la Ville de Grenoble, conformément aux dispositions de l'annexe jointe.

Le-la collaborateur-trice occasionnel-le bénévole est la personne qui apporte son concours à une collectivité publique à l'occasion d'activités très diverses mais également en cas de situations d'urgence. Le-la collaborateur-trice occasionnel-le bénévole est celui qui en sa seule qualité de particulier, apporte une contribution effective à un service public dans un but d'intérêt général soit à côté des agents publics, soit sous leur direction, soit spontanément.

A l'occasion de cette collaboration, Le-la collaborateur-trice occasionnel-le bénévole est responsable des dommages.

Dans le cas de dommages subis, il-elle bénéficie du régime protecteur de la responsabilité sans faute de la commune.

Dans le cas de dommages causés, l'assurance responsabilité – multirisque de la collectivité couvre les dommages occasionnés à un tiers du fait de l'activité.

Article 2 - Activité

Le-la collaborateur-trice occasionnel-le bénévole est autorisé à effectuer les activités suivantes au sein du service de la Ville de Grenoble :

description de-s activité-s :

.....
.....

lorsque ces activités impliquent être auprès des enfants la collectivité est tenue de vérifier le contenu du casier judiciaire (Bulletin B2).

Article 3 - Rémunération

Le-la collaborateur-trice occasionnel-le bénévole ne peut prétendre à aucune rémunération de la part de la collectivité pour les missions qu'il remplit à ce titre.

Article 4 - Règlementation

Le-la collaborateur-trice occasionnel-le bénévole s'engage à respecter le règlement intérieur mis en place par la collectivité ainsi que la réglementation du domaine d'activité dans lequel il-elle intervient. En cas de nonrespect d'une clause de la présente convention ou pour tout motif tiré de l'intérêt général, l'autorité territoriale se réserve le droit de mettre fin sans préavis et par lettre simple notifiée au-à la collaborateur-trice, à la présente convention.

Dans le cadre de son intervention, le collaborateur-trice s'engage à respecter l'intégralité des prescriptions législatives et réglementaires en vigueur. Il-elle s'engage notamment à respecter la confidentialité des données dont il-elle pourrait avoir connaissance au cours de son intervention, et à ne pas porter atteinte à la législation relative au droit à l'image. Tout manquement à l'une de ses obligations entraînera la résiliation immédiate et de plein droit du contrat de collaboration par la ville de Grenoble.

Article 5 - Assurance

Dans le cadre de ses contrats d'assurance, la Ville de Grenoble garantit le-la collaborateur-trice occasionnel-le bénévole pendant toute la durée de sa collaboration, au titre de la garantie Responsabilité Civile qu'elle a souscrite. Le-la collaborateur-trice occasionnel-le bénévole, quant à lui-elle, justifiera de la souscription personnelle d'une garantie responsabilité civile (attestation d'assurance de l'année en cours à joindre obligatoirement).

Article 6 - Durée

La présente convention prend effet à la date de la signature par l'ensemble des parties et prend fin au/...../.....



Ville de Grenoble
Hôtel de ville
11 bd Jean-Pain
CS 91066
38021 Grenoble Cedex 1

Article 7 - Résiliation

En cas de non-respect d'une des clauses de la présente convention ou pour tout motif tiré de l'intérêt général, l'autorité territoriale se réserve le droit d'y mettre fin à tout moment et sans préavis par courrier recommandé adressé au/à la collaborateur-trice occasionnel-le bénévole.

Article 8 - Protection de vos données à caractère personnel

Les informations personnelles recueillies sur le présent document sont accessibles au seul service de la Ville de Grenoble responsable du dispositif de coopération auprès duquel vous serez amené à collaborer.

Ce traitement a pour objet de renseigner la convention vous permettant de contribuer activement à la vie de la commune et du vivre ensemble au travers d'un des vingt-sept dispositifs de coopération. Il repose sur l'exécution d'un contrat de bénévolat auquel vous êtes partie.

La durée de conservation des informations personnelles vous concernant est de cinq ans après la fin de votre collaboration. A l'issue de cette durée celles-ci seront supprimées ou anonymisées pour des besoins statistiques.

Conformément aux dispositions de la loi n°78-12 du 6 janvier 1978 modifiée dite « Loi Informatique et Libertés » vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous disposez également du droit à la limitation du traitement et à la suppression des données collectées lorsque celles-ci ne sont plus nécessaires au regard des finalités pour lesquelles elles ont été collectées.

Vous pouvez exercer vos droits sur ces données sur simple demande auprès de la Mission démocratie locale de la Ville de Grenoble à l'adresse democratie-locale@grenoble.fr ou en vous adressant au délégué à la protection des données à l'adresse dpo@grenoble.fr

Si vous estimez, après nous avoir contacté, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL. Service des plaintes 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07 ou sur le site <https://www.cnil.fr/>

Fait à Grenoble, le _____

Le-la collaborateur-trice occasionnel-le bénévole,

Pour la Ville de Grenoble,

A Grenoble, le _____

Certificat d'action citoyenne

Madame, Monsieur,

Je sous-signé-e, _____, en qualité de _____, certifie que M-me _____ a pris part à _____ (nom du dispositif ou de la formation) en date du _____ ; contribuant ainsi activement à la vie de la commune et du vivre ensemble ou participant à une formation lui permettant d'acquérir des nouvelles connaissances ou compétences pour mieux s'impliquer dans la vie démocratique de la Ville.

Document établi pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Grenoble, le _____

Alexandre Rambaud

Philosophe comptable &
écologique,
AgroParisTech

Codirecteur

Chaire Comptabilité Ecologique

***« Changeons la façon de nous organiser
collectivement et de concevoir
ce qui doit compter,
pour que humains et non-humains
puissent cohabiter ensemble
dans un monde commun. »***

Laetitia Bertholet

**Responsable de Département
Transition écologique et
solidaire**

Fondation de France

**«Pour réaliser une transition écologique
ambitieuse et profonde
nous devons coopérer !
Public, privé population créons ensemble
les conditions d'un dialogue fructueux
et d'une gouvernance partagée
pour préserver les ressources
et assurer l'avenir de notre planète
et de l'humanité .»**

Nicolas Perrin

Vice-Président

**Solidarité territoriale et
budget bas carbone,**

Département d'Ille-et-Vilaine

**« Tant que le bien commun
sera mesuré en €,
nous resterons des marchandises.
Innovons,
bifurquons
pour conduire nos collectivités
aux grands rendez-vous de l'humanité
et de la nature »**

Maxime Zait

Co-fondateur

Communa (Bruxelles)

***« À Communa,
nous travaillons avec les pouvoirs publics
à redonner un usage aux bâtiments vides,
en les gérant avec les communautés locales
et en y déployant des activités d'ESS,
culturelles, sociales et d'hébergements
pour les plus fragiles. »***

Alexandre Monnin

Philosophe

ESC Clermont-Ferrand,

Directeur du MSC Stratégie et
design pour l'anthropocène

Strate design de Lyon

**« Menons ensemble une redirection juste,
au service des plus vulnérables. »**

Manon Laveau

Chargée de mission

Le Printemps écologique

***« Grâce à l'écosyndicalisme,
osons revendiquer des espaces inclusifs
de coopération, d'expérimentation
et de débat sur notre lieu et temps
de travail pour enclencher
une redirection écologique démocratique
de nos pratiques professionnelles
et notre organisation du travail. »***

Arthur Croizier

**Responsable des formations
professionnelles**

Campus de la Transition

***« Se former avec la tête, le corps et le cœur,
pour transformer nos institutions ! »***

Marine Albarède

**Chargée de développement
innovation, numérique et data**

LaTurbine.coop

***« Avec ‘Mesure commune’,
explorons ensemble de nouvelles formes
de mesure environnementale,
de partage et de dialogue en commun
entre les citoyens, la science
et les institutions,
au service de la connaissance
et du développement du territoire »***

dr.sc. Darja Dubravcic

Fondatrice et consultante
Wild Innovation Agency

Enseignante externe
**Ecole d'architecture de
Grenoble (ENSAG)**

**« Créons ensemble des futurs souhaitables
pour la biosphère Grenobloise ! »**

Jean Laudouar

Chef de projet,

La 27ème Région

***« Repolitisons les outils de gestion pour
interroger une action publique territoriale
plus juste et soutenable. »***

Pierre MUSSEAU

**Chef de projet transition
systémique à la **Ville de Paris****

Doctorant CIFRE

Paris 1 Panthéon Sorbonne

«Les collectivités locales font aujourd'hui face à de multiples enjeux de redirection écologique et à des défis nombreux pour refaire démocratie. Changer d'architecture comptable et redonner une véritable place aux communs en sont probablement des conditions nécessaires, qui nécessitent encore d'explorer par l'expérimentation et la recherche les moyens de les tisser ensemble. »

Frédéric Sultan

Directeur

Remix the commons

***« Faisons grandir la culture
de la coopération et des communs
à travers une école des communs
pour faire éclore, accompagner
et rendre puissantes les innovations
portées les Grenobloises et Grenoblois »***

Federica **Gatta**

**Urbaniste, enseignante-
chercheure,**

IUGA – PACTE

***« Nous souhaitons observer
et accompagner une évolution du service
public vers des pratiques
de partenariat public-commun
et de ménagement du patrimoine urbain
permettant de démontrer l'intérêt
d'un urbanisme circulaire
face aux contraintes de l'austérité. »***

Michel Briand

Ancien élu de Brest,
commoner, co-fondateur de

Riposte Créative territoriale

« La collectivité a un poids organisationnel fort, mais chacun.e peut faire un pas de côté dans le faire avec, l'attention aux acteurs du territoire et le donner à voir qui valorise celles et ceux qui font. »

Gretchen Walters

Chercheure praticienne

**Université de Lausanne
(UNIL)**

« Explorons les liens entre des communs ruraux et urbains ; de l'assiette à l'énergie, pensons des services écosystémiques, la ville et les communs autour de Grenoble. »

Philippe Dubois

Président

**France Nature Environnement
(FNE) Isère**

***«Bifurquons ensemble
pour la transformation que nous appelons
tous de nos meilleurs vœux !***

***Venez- vous perdre et nous retrouver
dans les méandres d'un Parlement
communal grenoblois !»***

Arnaud Buchs

**Enseignant-chercheur,
co-directeur du Master
Transitions écologiques,**

IEP Grenoble

« Les communs au service du bien commun.

Faire en commun permet d'associer les citoyen.nes, l'administration publique et l'enseignement supérieur et la recherche pour des projets collectifs territorialisés, solidaires et soutenables . »

Benoît Vallauri

Directeur

Ti Lab

**Laboratoire de l'innovation
de la Région Bretagne**

« Développons la R&D territoriale des Politiques publiques, pour faire des réalités du terrain et de la vie des citoyens le premier kilomètre de la co-conception des transitions d'intérêt général. »

Nicole Alix

Présidente

La Coop des communs

**«Ensemble, reconnaissons nos complices,
humains et non humains -nos outils
de gestion - pour nous emparer de notre
destin commun, écologique et social »**

Marie Wozniak

Directrice

**Ecole d'Architecture
de Grenoble (ENSAG)**

**« Architecture et transition(s) :
révélon ensemble
la qualité de notre cadre de vie. »**

Michael Meier

**Secrétaire général adjoint aux
affaires internationales,**

Etat de Genève

***« Nous nous sommes engagés
dans une exploration
sur l'économie contributive
et des partenariats publics-communs pour
le futur de notre région et de ses
habitants. »***

Verena Lenna

**Community land trust
(Bruxelles)**

***«Valorisons et soutenons les capacités
des citoyens et citoyennes à générer
les ressources nécessaires à leur
émancipation individuelle et collective. »***

Simon Persico

**Enseignant,
co-directeur du Master
Transitions écologiques**

IEP Grenoble

***« Le service public existe
pour rendre la société plus inclusive,
plus juste et émancipatrice.***

***Aujourd'hui, il lui faut aussi rendre
notre planète vivable.***

***Chaque agent de la fonction publique
peut jouer un rôle.»***

Sébastien Maire

Directeur

France Ville Durable

***« Accélérons ensemble
la montée en résilience des territoires
pour assurer une vie juste et sure
à tous les habitants, compatible avec les
limites biophysiques de la planète »***

Daniela Ciaffi

Directrice

**Laboratoire pour la
subsidiarité (LABSUS) Bologna**

***«Venez vite en Italie voir le Colosseo
et les milliers de communautés actives
pour une administration partagée
des biens communs! »***

Federica **Gatta**

**Urbaniste, enseignante-
chercheure,**

IUGA – PACTE

***« Nous souhaitons observer
et accompagner une évolution du service
public vers des pratiques
de partenariat public-commun
et de ménagement du patrimoine urbain
permettant de démontrer l'intérêt
d'un urbanisme circulaire
face aux contraintes de l'austérité. »***

Alexandra Minicki

**Responsable du service
Transition écologique**

Ville de Bègles

**«Réinventons une ADMINISTRATION
DYNAMIQUE Innovante et SOLIDAIRE pour
répondre aux nouveaux enjeux du service
public tout en mettant l'accent sur la
qualité de vie au travail. »**

Philippe Dubois

Président

**France Nature Environnement
(FNE) Isère**

***«Bifurquons ensemble
pour la transformation que nous appelons
tous de nos meilleurs vœux !***

***Venez- vous perdre et nous retrouver
dans les méandres d'un Parlement
communal grenoblois !»***

Clément Morlat

Directeur exécutif

CERCES

« Le Cerces donne accès aux méthodes et outils de comptabilité et gestion soutenables les plus pragmatiques pour porter le pouvoir d’agir individuelle et collectif des acteurs à la hauteur des enjeux contemporains. »

Jean-Damien Colombeau,

**Directeur Innovation &
Participation,**

Ville de Clermont-Ferrand

**« À la ville de Clermont-Ferrand,
nous engageons une transformation
de la culture interne de l'Administration,
de ses politiques publiques
et de ses outils de pilotage.
L'enjeu : prendre le virage vers une
Administration plus intégrée
à son écosystème local,
plus ouverte aux citoyens et comptable de
ses impacts environnementaux. »**

Frédéric Pitaval

Directeur

Association id·eau

Assemblée populaire du Rhône

**« S'interroger c'est comprendre,
et savoir c'est déjà changer. »**

Olivier Hymas et Gretchen Walters
Université de Lausanne

Jean-François Joye,
Professeur

Université de Savoie Mont Blanc

David Bordinier
Next Planning

« Les personnes, souvent inscrites dans un collectif, qui gèrent les communs fonciers ont prouvé qu'elles pouvaient atteindre les objectifs climat et biodiversité et de le faire de manière durable.

Aux côtés de l'Etat et des collectivités publiques, la reconnaissance de leur utilité, pour appréhender la transition écologique, la résilience ou la sobriété, etc. demeure insuffisamment prise en considération, y compris par le droit français. »

Alain Renk

Urbaniste architecte

**Fondation pour l'urbanisme
ouvert**

**« Des communs d'intelligence collective
visuelle pour avoir le plaisir d'inventer
ensemble les bifurcations territoriales. »**

Olivier Hymas

Chercheur- praticien

**Université de Lausanne
(UNIL)**

***« En collaboration avec les communs,
respectons les accords de Paris (2015)
et de Montréal (2022)
sur le climat et la biodiversité
en renforçant le côté "pansocial "
de "l'approche pangouvernementale et
pansociale" préconisée dans ces accords. »***

Alima El Bajnoui

Juriste-activiste

**L'école juridique des
communs, Marseille**

**«Bifurquer : le choix vers un autre possible.
Les communs c'est cet autre possible
urgent et nécessaire.»**